

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE MERCREDI 6 JUILLET 2022 À 19 H 00

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 6 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au Théâtre Antoine Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 29 juin 2022 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Etaient présents :

M. Jacques JP MARTIN Maire

M. Jean-Paul DAVID, M. Philippe GOYHENECHÉ, Mme Anne-France JACQUILLAT, Mme Déborah MÜNZER, M. Bernard RASQUIN, M. Sébastien EYCHENNE, Mme Pascale MARTINEAU, Mme Valérie BIGAGLI, Mme Brigitte DE COMPREIGNAC, M. Thierry MORVAN, Mme Véronique DELANNET, Adjoint au Maire.

Mme Camille MAUDRY, Mme Amina YELLES-CHAOUCHE, M. Dominique FAURE, Mme Annie FERREIRA, M. Gilles HAGEGE, M. Thomas OLIVE, Mme Isabelle GUIMARD, M. Laurent ESCURAT, M. Frédéric LAMPRECHT, Mme Marie-Christine NUNGESSER, Mme Vanessa OUTMIZGUINE, M. Dominique TREVISAN, Mme Elisabeth BOSSETTI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Tiphaine ARMAND qui a donné pouvoir à M. Gilles HAGEGE, M. Stéphane BITTON qui a donné pouvoir à M. Thierry MORVAN, M. Jean-Louis BOILEAU qui a donné pouvoir à M. Jacques JP MARTIN, M. Antoine GOUGEON qui a donné pouvoir à M. Laurent ESCURAT, M. Christophe IPPOLITO qui a donné pouvoir à Mme Déborah MÜNZER, Mme Anicha RAMCHURN qui a donné pouvoir à M. Dominique FAURE, Mme Juliette LE RUYER qui a donné pouvoir à Mme Pascale MARTINEAU, Mme Rafika OUZENDJA qui a donné pouvoir à M. Thierry MORVAN, M. Philippe PEREIRA qui a donné pouvoir à Mme Valérie BIGAGLI, Mme Carole PRADES qui a donné pouvoir à M. Thomas OLIVE, M. Jacques LABESCAT qui a donné pouvoir à M. Jacques JP MARTIN.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

Mme Joëlle VIDAL, M. Rayane HABACHE, Mme Paola PIETRANDREA

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Pascale MARTINEAU

MODÉRATEUR : M. Jean-Paul DAVID

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

Point sur les subventions travaux de rénovation énergétique attribuées par la Ville	3
Point sur la dépollution phase 2 du site Marie Curie	4
La transition numérique.....	5
Le don d'arbres	13
La fête de la musique.....	13
Le Cœur de Ville.....	14
Approbation des procès-verbaux du 16 novembre 2021, du 14 décembre 2021.....	24
22/84 – Exercice 2022 – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables et créances éteintes – Budget Principal.....	24
22/85 – Approbation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) - inscription du ' PR38B sentier des forts Est '	25
22/86 – Concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Arc-en-Ciel » : approbation du choix du concessionnaire et du contrat.....	25
22/87 – Concession de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant « Le Jardin des Lutins » et « Mandarine » : approbation du choix du concessionnaire et du contrat.....	26
22/88 – Prorogation de la promesse de vente d'un local situé 5 avenue de Joinville consentie à la SCI R&A	27
22/89 – Prorogation de la promesse de vente passée avec la société I3F concernant un bien situé 7 rue de Châteaudun.....	28
22/90 – Transaction avec les Epoux Diakité	30
22/91 – Modification du tableau des effectifs.....	30
22/92 – Création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2022	31
22/93 - Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la période 2022-2025	31
22/94 - Conditions de participation aux activités, sorties et voyages organisés par la Ville	33
22/95 - Fixation d'une participation pour le repas guinguette organisé durant la Semaine Bleue 2022	34
22/96 - Approbation de la convention à passer entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne portant plan d'actions annuel pour 2022	35
22/97 – Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et le cirque Italo MEDINI	36

22/98 – Partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'artiste Jean-Marie MACHADO	36
22/xx – Abrogation de la délibération portant désignation d'une nouvelle directrice de la régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard	37
22/99 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	41

Mairie de Nogent-sur-Marne**Conseil municipal**

Réunion du 6 juillet 2022

(La séance est ouverte à 19 heures 26 sous la présidence de M. Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons commencer notre pré-séance, puisque je ferai l'appel lorsque nous attaquerons directement le Conseil municipal. Avant ce Conseil, nous avons un certain nombre de communications à vous faire. Il y en a trois, je crois, qui vous permettront d'avoir des informations sur des sujets sensibles et des sujets importants.

Je crois que la première d'entre elles n'était pas prévue. J'ai demandé à Elisabeth Bossetti de nous dire deux mots sur la couverture médicale du territoire pendant l'été. Madame Bossetti, allez-y.

Mme BOSSETTI.- Bonsoir à tous. Il a été décidé qu'au niveau de la CPTS, la Communauté professionnelle territoriale de santé, ils vont faire un bilan pour voir quels vont être les services, notamment d'urgence ou certains services hospitaliers, qui vont rester ouverts cet été.

Quand le résultat, qui est en cours, de cette enquête va être connu, ce sera diffusé sur le site de la Ville de Nogent, du Perreux, de Bry, parce qu'il y a beaucoup de services d'urgence qui risquent d'être fermés pendant cette période. Si les gens ont un problème quelconque, ils pourront s'orienter au bon endroit, à Sainte-Camille, Armand Brillard ou Mondor. Dès le résultat connu, nous communiquerons ces données à la mairie, Autour du patient 94, toujours en partenariat avec la mairie, pour être au plus près des besoins de nos concitoyens. Bonne soirée.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons traverser une période un peu critique. Quand je dis « nous », c'est sur le plan national. Cela ne sera pas uniquement sur l'Île-de-France.

Je salue toutes celles et tous ceux qui nous rejoignent sur YouTube, puisque le conseil, comme tous les conseils, est retransmis vocalement sur les réseaux.

Point sur les subventions travaux de rénovation énergétique attribuées par la Ville

M. LE MAIRE.- Nous avons une deuxième communication : point sur les subventions travaux de rénovation énergétique attribuées par la Ville.

M. EYCHENNE.- Bonsoir, mes chers collègues, Monsieur le Maire. Comme chaque année, la Ville a prévu dans son budget un montant pour les travaux de rénovation énergétique, à la fois pour les particuliers et pour les copropriétés.

Les deux montants attribués, les deux sommes maximums disponibles, sont de 20 000 euros à chaque fois au niveau du budget, avec un plafond de 5 000 euros par projet pour les copropriétés et 1 500 euros pour les particuliers.

Aujourd'hui, sur les copropriétés en date du 1^{er} juillet, un dossier de subvention à destination des copropriétés a été accordé. Les travaux concernent l'isolation de combles perdus d'une résidence de deux bâtiments. Concernant les subventions à destination des particuliers, en un mois, toutes les demandes de subvention à destination des particuliers ont été satisfaites. Certains dossiers ont été refusés au motif qu'ils étaient incomplets ou l'entreprise réalisant les travaux n'était pas RGE ou les travaux étaient déjà réalisés. Nous avons eu 19 dossiers accordés pour un montant total engagé de 20 000 euros et une subvention moyenne par dossier de 1 052,63 euros. Ces dix dossiers concernaient le remplacement de fenêtre, le remplacement d'une chaudière par une chaudière à gaz à haute condensation, un poêle à pellets, l'isolation de toitures, l'isolation des murs par l'extérieur et l'isolation des murs par l'intérieur avec isolation de la toiture. Voilà le point d'étape. En effet, pour les particuliers, l'ensemble du budget prévu a déjà été alloué.

C'est un succès chaque année. On pourrait en mettre davantage, bien entendu, mais ça veut dire qu'en effet, il y a un besoin et les Nogentais sont demandeurs de ce type de dispositif complémentaire à ce qui existe déjà et qui est déjà fourni par l'Etat. Une petite particularité, c'est que, nous, c'est sans condition de ressources. Les dossiers sont attribués et tout Nogentais peut en faire la demande.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de commentaire ?

Point sur la dépollution phase 2 du site Marie Curie

M. LE MAIRE.- La troisième communication, c'est le point sur la dépollution phase deux du site Marie Curie, qui est pilotée par l'agence de sûreté nucléaire qui, semble-t-il, n'a pas été bien comprise par certains riverains ou certaines personnes qui ont tiré des plans sur la comète concernant les travaux préparatoires. Je vous laisse dire un mot.

M. EYCHENNE.- En effet, simplement pour rappeler ce qui avait déjà été présenté lors du Conseil municipal du 15 février 2022. Préalablement à la deuxième phase de dépollution du site, deux études complémentaires vont être menées sur la friche Marie Curie. Il s'agit bien d'études, une étude de caractéristique chimique des terres et une étude hydrogéologique de la nappe. Pour ce faire, la Ville va procéder, sur la première quinzaine de juillet, au débroussaillage partiel du site, de façon à en faciliter l'accès, afin que les forages puissent être réalisés sur la première quinzaine du mois d'août en vue d'effectuer les prélèvements d'eau et de terre requis pour les études. On est vraiment sur un état des lieux et une étude de site en vue d'envisager ensuite une deuxième phase sur la dépollution du site Marie Curie.

M. FAURE.- J'ai juste une remarque. Les arbres qui ont un peu d'importance, j'ai vu qu'ils avaient été protégés, ils n'avaient pas été coupés, ce qui a quand même rassuré les riverains qui voyaient des tronçonneuses et qui s'étonnaient effectivement de voir le site complètement à nu. Or les arbres d'importance ont été maintenus.

M. EYCHENNE.- Tout à fait. Merci, Monsieur Faure, pour ce complément d'information. En effet, c'était uniquement un débroussaillage et on avait fait en sorte de maintenir les arbres.

M. LE MAIRE.- Pour faire les sondages, il fallait dégager certaines parties du site, mais il n'était pas nécessaire de mettre à nu tout ce qui a poussé pendant ce temps-là. D'ailleurs, ce serait même se tirer une balle dans le pied, vulgairement parlant, puisque si ces arbres avaient été coupés, nous aurions dû les traiter comme tout produit sortant du site, ce qui veut dire qu'on aurait été obligé de les envoyer en décharge, ce qui n'était pas encore actuellement le but de cette opération. C'était donc une mise au point.

La transition numérique

M. LE MAIRE.- Ensuite, nous avons la transition numérique. Il est temps, maintenant, suite à l'organisation que nous avons mise en place en interne, que nous fassions une présentation, qui va être faite par Cédric VOQUER et Monsieur KERBIQUET. Allez-y, Monsieur Kerbiquet.

M. KERBIQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Nous souhaitons vous présenter la feuille de route du projet de transition numérique, un projet au service de la modernisation du service public.

Placer le numérique et les usages au cœur de nos projets, développer le numérique dans nos services publics, c'est un dispositif et un enjeu qui ont été très rapidement placés au cœur du projet de mandat. Cela se concrétise par un programme de transition numérique qui devrait irriguer l'ensemble des services et permettre de contribuer à la satisfaction des agents et des usagers et à l'efficacité de l'administration.

Rendre également le numérique responsable, c'est un des enjeux aussi de cette démarche, de sorte que toutes les générations, de l'enfant jusqu'au senior, puissent être associées au projet et surtout pas mis sur le côté de la route. Cela aboutit notamment à lutter contre la fracture numérique et ce que l'on appelle l'illectronisme.

Aujourd'hui, la Direction des systèmes d'information de Nogent s'est constituée et s'organise autour notamment de ces enjeux, avec comme action concrète le recrutement d'un directeur à l'innovation et à la transition numérique, l'innovation, terme extrêmement important, puisque c'est à travers cette démarche que l'on va réinterroger également nos pratiques et aussi retravailler les méthodologies du service public, toujours dans le cadre d'une finalité d'accès encore meilleur à nos services. C'est également renforcé par l'arrivée d'un conseiller numérique depuis le début de l'année, Nicolas Mazarin, qui est mis à disposition par l'EPT et qui transcrit dans les faits cette lutte contre l'illectronisme, contre la fracture numérique, en permettant d'accéder à l'utilisation des outils connectés,

des outils bureautiques, à tout type de population nogentaise, ainsi qu'en interne, aux agents qui ont besoin d'un soutien sur le développement de leur activité à travers la bureautique.

Je ne parle pas plus longtemps pour laisser la parole à Cédric Voquer, notre nouveau directeur de l'innovation et de la transition numérique, qui va vous présenter la feuille de route à travers le PowerPoint. Effectivement, c'est une manière aussi pour nous de reconnaître des talents en interne au sein de la collectivité, en permettant à Cédric d'accéder à un poste hautement stratégique, à forte responsabilité, avec de gros enjeux. Je ne lui mets pas la pression évidemment. Mais c'est aussi une manière de reconnaître son talent et son investissement au sein de la collectivité.

M. VOQUER.- Merci beaucoup.

En fait, le projet de transition numérique, effectivement, c'est un projet important pour l'intégralité du service public. Vous m'excusez si je vous tourne un peu le dos.

Comment on va définir la transition numérique ? La transition numérique, c'est avant tout un processus indispensable qui est là pour adapter les actions métier et les processus métier, les tâches quotidiennes que font les agents, aux toutes dernières innovations du numérique, mais pas que les toutes dernières, toutes les innovations du numérique qui sont devenues le quotidien de l'intégralité des agents du service public aujourd'hui. Comment on adapte des méthodologies de travail qui ont dix, vingt, peut-être moins, cinq ans, à ces évolutions stratégiques et numériques ? En gros, ça va toucher toutes les actions de la collectivité. Ça va toucher aussi à son organisation, à la façon dont on va gérer un service, manager un service, et pas seulement à l'aspect technologique des choses. Cette transition numérique vise effectivement à adapter les processus métier à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications informatiques, téléphoniques et autres. Elle va nous permettre aussi d'inventer et d'introduire de nouveaux outils numériques pour la réalisation des missions, pour gagner du temps, pour être plus efficaces.

Les publics cibles, on ne se contentera pas des agents du service public. Effectivement, on va viser aussi les usagers, les administrés et les citoyens, ainsi que les élus, qui auront, de toute façon, à terme, un impact sur cette transition numérique, ne serait-ce que dans la maîtrise des chiffres, dans la maîtrise des interventions du service public, vous aurez plus d'informations et de toute façon, cela va impacter aussi votre mandat et la façon que vous avez d'aborder vos missions d'élu. Évidemment, les agents du service public vont être concernés en premier lieu, avec un accompagnement et une conduite de changement.

De ce point de vue là, la transition numérique est un projet absolument global. Ça va toucher tous les services et on verra que ça va permettre aussi de modifier un petit peu la façon dont on va travailler. Elle ne vise pas à remplacer les services déjà existants. On n'en est pas à une solution où l'humain devient absent du service public, mais la transition numérique et les outils numériques qu'on va mettre à disposition des usagers et des citoyens vont venir en complément des services existants, guichet, téléphone.

C'est un changement qu'on veut profondément participatif et collaboratif pour l'intégralité des agents, mais aussi pour les usagers, qu'on consultera en cas de besoin, notamment sur leur degré de satisfaction des services nouveaux qu'on pourra éventuellement leur mettre à disposition.

Evidemment, la transformation, l'impact sur les modes de fonctionnement de la Ville et sur ses modes d'encadrement va être relativement important, il va modifier la façon que j'ai, en tant que chef de service, de manager une équipe, mais il va aussi modifier mon quotidien en tant qu'agent. Et, ça, il faut le prendre en compte, il faut l'accompagner.

L'objectif aussi, le bénéfice important, c'est d'améliorer les relations entre l'administration et le citoyen. Comme je l'ai dit, on ne va pas remplacer des services existants, mais on va les compléter et faire en sorte que le numérique devienne une alternative à un déplacement physique ou à une présence au guichet, voire même à un appel téléphonique qui, parfois, n'aboutit pas.

Cela va nous permettre aussi, en tant qu'administration, de mieux maîtriser les temps de traitement en supprimant des tâches qui aujourd'hui peuvent paraître compliquées, voire obsolètes. La circulation des parapheurs, par exemple, dans la gestion de courrier, si on arrive à le supprimer, on va gagner du temps de réponse et on va augmenter de facto le ressenti de la qualité du service public rendu.

Et puis, il n'y a pas de savoir-faire sans faire savoir. Donc on va aussi améliorer la communication par ce biais-là.

Comment cette transition numérique va être menée ? D'abord, avec un organe de gouvernance qu'on appelle le comité numérique, qui est composé à la fois d'élus, de Monsieur le Maire, de Monsieur Ippolito et de l'administration territoriale, notamment des DG, DGA et DGST, qui seront présents pour arbitrer et orienter le travail que l'on fera de récolement d'informations, d'inventaire de l'existant et aussi de dire quels sont les projets qui sont prioritaires et qui doivent être développés rapidement. Il y a une double stratégie derrière cela. Il y a une stratégie de projet unitaire, puis une stratégie plus globale, d'avoir une vision à 360. Quand on déploie un projet unitaire, toujours penser qu'il va avoir un impact sur d'autres services.

L'objectif pour la Ville est de mettre en place une infrastructure de proximité à taille humaine, de ne pas avoir une organisation qui soit trop complexe et trop éloignée de la réalité, à la fois des usagers et aussi des agents du service public. Donc le petit schéma récapitule un petit peu ça. L'idée, c'est que le CODIR, les comités de pilotage sur les projets unitaires et le comité des administrateurs qui va viser à maintenir l'existant d'un projet et à garantir la qualité du service rendu, il y ait un aller et retour de la part du chargé de la transition numérique, en l'occurrence, votre serviteur.

Les objectifs sont au nombre de trois et ils sont tous aussi importants les uns que les autres.

Le premier objectif est d'accompagner le changement. Accompagner le changement, c'est une tâche qui est difficile parce qu'on est ancré dans des habitudes de travail quotidiennes qui peuvent être parfois chronophages. Et on va permettre à l'ensemble des services et des agents qui vont être impactés par ces projets numériques de donner des outils de programmation à la

conduite de changement, mais aussi des notions de gestion de projet qui vont à terme modifier la façon de travailler de tout le monde et pas que vis-à-vis du numérique.

C'est aussi l'occasion pour nous d'instaurer les grands principes du travail collaboratif et transversal. Les projets de numérisation sont l'occasion de travailler ensemble et non plus de travailler en silo comme cela peut encore arriver, malheureusement. L'idée, c'est que toutes les actions qu'on mène ont un impact sur d'autres services. Ça, il faut qu'on l'enregistre et il faut qu'on l'acquière pour pouvoir vraiment le mettre en œuvre systématiquement.

Le deuxième grand objectif, c'est l'amélioration de la qualité du service public. Le service public rendu est de qualité. Est-ce que la perception de la qualité de ce service public est là aussi ? C'est tout l'enjeu de ce point de vue là. La transition numérique, en industrialisant les processus de travail, c'est-à-dire en les automatisant, va nous permettre de faire remonter des chiffres, d'avoir des preuves de la qualité du service rendu et de pouvoir communiquer sur cette qualité de service rendu.

Le troisième objectif est de sécuriser les processus métier. Dans les métiers de la fonction publique territoriale, les contraintes externes, les contraintes réglementaires sont fortes. Il y a des métiers qui changent régulièrement parce que la réglementation évolue en permanence. Il faut s'adapter à de nouvelles missions de manière assez récurrente. Et puis il y a des contraintes internes. La vie d'une administration et de la fonction publique territoriale est faite de mobilités internes et externes qui, parfois, privent un service de compétences et de savoir-faire qui étaient là depuis très longtemps. Il nous faut aujourd'hui garantir le fait que le départ d'un agent ne soit pas pénalisant pour l'intégralité du service. La numérisation est là pour garantir un maintien de la qualité du service public, quels que soient les agents que l'on retrouve derrière le guichet ou derrière un bureau.

Comment va-t-on s'organiser pour mettre en place cette transition numérique ? Les quatre phases que je vais vous citer sont aussi valables sur des projets unitaires que sur le projet global de transition numérique.

La phase un, c'est l'identification. C'est un travail assez long et fastidieux d'enquête. On va se rendre service par service, identifier les besoins, les personnes ressources et le niveau de ce qu'on appelle la maturité au numérique de chacun des services pour dresser un plan d'action sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

La phase deux, c'est la planification. Comment on va faire, sous quels délais ? Il n'y a pas de projet sans délai. Les délais sont des éléments importants et nous poussent à être efficaces et à avoir des résultats. Donc on va planifier l'ensemble des actions, à la fois sur les projets unitaires, mais aussi sur le projet global de transition numérique.

On va aussi déployer. C'est bien de remarquer qu'on a un besoin. C'est bien d'être capable de dire qu'on peut le combler en tant de temps, mais il va falloir qu'on installe, qu'on le déploie, qu'on forme parfois, qu'on remette d'actualité des outils qui ne sont plus utilisés parce que manque de formation ou parce que perte de connaissances. Tout cela, c'est la phase trois de déploiement.

Évidemment, tout projet unitaire ou global doit passer par une phase d'évaluation. C'est ce qui permet de prouver le bien-fondé de notre démarche et de dire : toutes les actions qu'on a menées, en chiffres, voilà le bénéfice qu'on peut aujourd'hui en tirer.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci pour votre intervention.

Amina Yelles ?

Mme YELLES CHAUCHE.- Juste une petite chose. Effectivement, il est indispensable d'avoir recours à ces transformations qui se font bon gré mal gré. L'intérêt, c'est justement d'avoir une politique. C'est ce qui semble prédominer à cette prise de décision. Après, quand vous parlez, Monsieur, d'évaluation, est-ce que les acteurs de ces modifications seront concertés et feront le bilan ? Parce que le gros problème, c'est qu'on voit que dans d'autres structures, par exemple, la SNCF, etc., ça s'est souvent fait au détriment de l'humain, entre guillemets, et du recrutement, du personnel, parce que ça entraîne quand même des suppressions d'emplois. Troisièmement, ça s'est fait aussi, malheureusement, souvent, au détriment de cette communication, etc. Donc est-ce qu'il va y avoir un feedback dynamique ? C'est passionnant, c'est vraiment révolutionnaire, c'est l'histoire en acte, ce sont les transformations en actes qui sont en train de se faire. C'est très très rare. C'est, là encore, une accélération du temps, puisqu'avant, cela se faisait de manière très différente. Mais ce qui serait très intéressant, pour emporter toute l'efficacité et le bénéfice, c'est justement d'en avoir un feedback quasi permanent, à la hauteur, justement, des modifications, pour qu'on puisse évaluer, ne pas perdre de temps et avoir un regard critique quand même sur la technique qui doit être à la disposition de la raison et de l'humain.

M. LE MAIRE.- Je vous laisse répondre, mais ce que je voulais dire, c'est que, là, nous approchons une transition qui supporte les autres transitions. Il y a la transition écologique, la transition énergétique et la transition numérique. La transition numérique est au service des deux autres, forcément, mais elle est surtout aussi au service d'une organisation qui doit normalement donner des effets intéressants, puisqu'on est dans la transversalité et surtout aussi dans de la formation sur des techniques qui permettent non seulement de gagner du temps, mais surtout de sécuriser la circulation des informations entre les différents services et entre les services municipaux et l'ensemble des citoyens.

Je vous laisse dire un mot. J'ai oublié de dire tout à l'heure que Cédric était à la Maison de la famille et que c'est lui qui était aux manettes pour lancer le portail famille. Donc il ne s'improvise pas au plan local. Il était déjà dans le processus.

M. VOQUER.- Merci pour cette question, parce qu'effectivement, elle est très importante. La phase d'évaluation doit prendre en compte tous les aspects du projet et de la numérisation, à la fois le taux de satisfaction et potentiellement le taux d'insatisfaction, à la fois, aussi, les impacts sur les équivalents temps plein, sur le nombre de personnes déployées pour tel ou tel type d'action ou de mission. Et, forcément, il y aura un impact. Le but, c'est que cet impact serve à améliorer globalement la qualité du service public. Un agent qui, aujourd'hui, va avoir trois, quatre, cinq retours de correctif de courrier, on va pouvoir réduire ce temps de traitement parce qu'on a un logiciel de gestion de

courriers qui nous permet d'avoir des allers et retours quasi immédiats. Les actions qu'il menait auparavant sur deux, trois, huit heures, il va les mener sur une heure et ces sept heures récupérées vont être utilisées et redéployées sur de la qualité brute de service public, de l'accueil de publics empêchés, de l'accompagnement de certains publics qui ont des difficultés vis-à-vis du numérique par exemple, mais cela peut être d'autres choses.

Effectivement, cette évaluation se fait forcément avec ceux qui utilisent les outils, à la fois les agents, mais aussi les usagers. Cette évaluation doit être permanente et, surtout, et c'est très important, elle doit être honnête. Parfois, on peut se tromper. On ne doit pas se tromper trop longtemps, mais si on se trompe, on doit être capable de dire qu'on s'est trompé et que la stratégie qu'on a mise en place n'était pas la bonne, et revenir dessus pour trouver la meilleure des solutions. Une évaluation qui n'est pas honnête ne sert à rien.

M. LAMPRECHT.- Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Merci pour cette présentation. Je dois dire que je trouve que c'est plutôt une bonne chose qu'on se lance dans cette transition numérique au sein de notre Commune.

Peut-être un point à préciser. Je pense que pour que ce soit vraiment optimal, il faut qu'on la pense en tant qu'usage, puisque c'est les usages qui amèneront des pratiques et c'est ce qui fera qu'en bout de chaîne, on aura réussi cette transition.

Aussi rappeler qu'il est peut-être important qu'on ait des usagers qui fassent partie du comité pour qu'on ait un retour aussi des utilisateurs.

C'était donc quelques remarques.

D'un point de vue plus général, voir que cette transition numérique peut tendre vers des choses comme la smart city ou comme la dématérialisation des données, notamment, je pense à la bibliothèque ou autre, donc des usages qui, demain, peuvent rendre des services nouveaux à la population, mais bien entendu, sans remplacer nos agents auxquels, naturellement, nous tenons.

M. LE MAIRE.- De toute façon, nous irons jusqu'au bout de la démarche et il y aura périodiquement un point qui sera présenté au Conseil municipal sur l'avancée et la stratégie que l'on va développer, ainsi que les priorités. Vous aurez un retour de l'avancée de ces réflexions.

Le deuxième point, c'est qu'une enquête auprès de la population sera faite au fur et à mesure que nous aurons quelque chose de nouveau à proposer dans la relation citoyenne. Là, nous entrons dans un processus qui va porter beaucoup de consultations et de participations des uns et des autres dans les secteurs qui les concernent la plupart du temps.

Mais ce que vous dites est tout à fait en phase avec ce que nous avons l'intention de faire, sachant que la seule chose sur laquelle nous ne sommes pas d'accord, vous et moi, peut-être, c'est que je n'aime pas le terme smart city parce que c'est d'abord un anglicisme et deuxièmement, est-ce que toutes les décisions qui sont prises dans le cadre de la transition numérique sont intelligentes ? Ce n'est pas aussi simple que cela. Cela a été dit d'ailleurs tout à l'heure par notre collègue et la réponse a été claire de la part de Cédric. Quand on se trompe, il ne faut pas hésiter à dire qu'on s'est trompé et

revenir sur la décision que nous avons prise. Dans un processus comme celui-là, on est en permanence en confrontation avec le numérique et le réalisme, parce que, parfois, nos collègues ne sont pas préparés à cela. Il y a un effort de formation très important qui doit être fait.

Monsieur Trévisan, vous vouliez dire un mot ?

M. TREVISAN.- C'est un très beau projet, ce projet de transition numérique.

Quelques remarques ou questions sur la fracture numérique. Comment vous pensez associer les quelques personnes qui auront du mal à participer à cette transition ? Est-ce que vous allez travailler en mutualisation avec les autres communes de l'EPT, peut-être qu'elles ont la même démarche, pour pouvoir peut-être mutualiser les expériences ? Je reviens aussi sur le soutien. Vous allez vous faire aider, je suppose, par des prestataires. Non ? Vous le faites en interne ? Ok.

La dernière chose, je rejoins, pour avoir vu cette transition dans une administration de service public, il faut bien expliquer aux agents, mais il y a vraiment des gains de productivité et une amélioration du travail, puisque les tâches répétitives sont éliminées et on va vraiment sur des tâches beaucoup plus intéressantes et aussi bien sûr une augmentation de la qualité qui est livrée au service public.

Donc très très beau projet.

M. LE MAIRE.- Et, en plus, dans ces administrations dont vous parlez, on s'est aperçu que quand c'est réussi et quand on s'est attaché à des sujets très sensibles et très importants, on a très vite mesuré que le temps gagné était un temps qui pouvait être affecté à la relation citoyenne. En fait, il y a là quelque chose de très intéressant, c'est que l'on dégage du temps pour des relations qui n'existaient pas ou qui existaient mais au travers de documents écrits plus ou moins bien ciblés, etc. Le dialogue est renforcé avec les services d'abord, mais aussi avec les habitants. Vous vouliez dire un mot, Cédric, là-dessus.

M. VOQUER.- Effectivement, au travers des habitants, forcément, d'une certaine façon, peut-être pas directement dans le comité numérique dans un premier temps, mais ce comité numérique peut être appelé à évoluer et à changer. On n'est pas figé sur l'organisation. Néanmoins, on a déjà le conseiller numérique qui, lui, intervient dans les lieux ouverts au public, dans le cadre de formations et d'accompagnements des usagers. Et puis on a une stratégie, par exemple, à la Maison de la famille où on accueille certains utilisateurs qui ont plus de difficultés pour leur présenter le portail, pour leur expliquer en présentiel et en physique. Et, tout ça, on peut le faire parce qu'on a gagné du temps sur d'autres missions. Effectivement, l'utilisateur est quand même au cœur de nos préoccupations, à la fois dans la qualité du service rendu, mais aussi dans le fait de l'accompagner dans l'évolution des outils qui sont mis à sa disposition. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est mutualiser avec d'autres communes. Pourquoi pas ? On le fait de manière un peu détournée. Le milieu dans lequel je gravite, celui de la gestion de projet et de l'accompagnement informatique et numérique, même si je ne suis pas du tout informaticien, je suis un pur fonctionnel et un pur agent du service public, c'est un petit milieu et on communique beaucoup entre nous. Donc j'ai des contacts dans les collectivités environnantes. Et puis la Ville de Nogent est membre de

l'association Les Interconnectés qui échange régulièrement sur les bonnes pratiques. Donc, de ce côté-là, on est accompagné.

Quant à un prestataire ou à un assistant à maîtrise d'ouvrage, le choix de la collectivité a été de dire que l'accompagnement de proximité, avec un agent internalisé qui va venir au plus près des agents et qui va prendre le temps de maîtriser l'organisation territoriale, mais aussi ses composantes, à savoir les agents, de comprendre leur mode de fonctionnement, est là justement pour nous permettre de faire cette économie-là. Je l'ai été, donc je peux en parler, la problématique d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, c'est qu'une fois que sa mission est terminée, elle est terminée et à la collectivité d'assurer le suivi de quelque chose qu'elle n'a pas elle-même réalisé. Là, l'objectif, c'est effectivement de tout faire en interne. Cela prendra peut-être plus de temps qu'avec un prestataire extérieur, mais on veut garantir la qualité du service qui sera rendu.

M. LE MAIRE.- Allez-y. C'est la dernière question. Ensuite, on passera au sujet suivant.

Mme GUIMARD.- Merci. Dans tout projet, il y a des délais. Je voulais que vous nous disiez quel va être le délai entre la phase de diagnostic et de planification et, ensuite, de déploiement. Est-ce que vous allez saucissonner le grand projet en sous-projets pour avancer plus vite dans le déploiement ? Merci.

M. VOQUER.- Je pense qu'effectivement, vous avez compris la stratégie. Dans un premier temps, parce qu'il y a une réalité et un besoin impérieux d'être rapide, on va un petit peu saucissonner ce grand projet de transition numérique où on va se fixer des délais relativement courts. On veut faire des bilans à trois mois à chaque réunion du comité numérique. Ça ne veut pas dire qu'on déploiera tous les trois mois, mais en tout cas, on veut avoir des résultats et des avancées sur chacun des projets qui sont déjà lancés. L'objectif est que la phase d'identification, cette phase un, soit terminée à l'horizon de septembre 2023 et qu'on puisse dresser, à partir de là, un schéma directeur du numérique qui soit construit en interne, par et pour les agents du service public, mais aussi les usagers.

M. LE MAIRE.- Pas d'autres remarques et questions ? De toute façon, nous n'en sommes pas qu'au début, puisque l'expérimentation a commencé à la Maison de la famille, mais nous sommes au début d'une généralisation de la transition numérique sur l'ensemble de la Collectivité. Nous sommes aidés par le territoire. Nous sommes aidés par l'un des conseillers numériques. L'Etat a mis à disposition des collectivités des personnes qui sont détachées dans les collectivités et pour le territoire. Je crois qu'on en a une petite dizaine, non ?

M. KERBIQUET.- Un tout petit peu moins, Monsieur le Maire. On a huit déployés dans les communes associées à l'EPT.

M. LE MAIRE.- Et nous en avons un ici.

M. KERBIQUET.- Effectivement, Nicolas Mazarin.

M. LE MAIRE.- Donc on va être accompagné aussi par un support qui vient non pas du territoire uniquement mais, au travers du territoire, de l'Etat, qui a mis à disposition des collectivités

des personnes qui sont formées et qui peuvent accompagner les changements d'organisation qui peuvent résulter du travail que nous allons faire dans le cadre de cette transition numérique.

Pas d'autres questions ? Je vous remercie pour votre intervention. Ce n'est que le début.

Le don d'arbres

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à l'avant-dernière communication, le don d'arbres.

M. EYCHENNE.- Une nouvelle communication, en effet, sur le don d'arbres. En cette année 2022, nous avons initié le projet de don d'arbres aux Nogentais dans le cadre du développement et de la plantation des arbres dans la ville, avec un maximum de 60 arbres pour ce galop d'essai. Donc un point d'étape au 16 juin. Nous avons reçu aujourd'hui 24 demandes, dont 13 ont déjà fait l'objet de visites techniques et nous n'avons eu que 3 refus à prononcer, puisque cela ne répondait pas aux modalités prévues dans le règlement du don d'arbres.

Ce qui est à noter surtout, c'est qu'il y a des essences très différentes qui ont été demandées et qui ont été validées également par nos services, huit essences demandées, dont cinq fruitiers. Simplement, pour vous donner la liste, il a été demandé des aubépines sur tige, des troènes sur tige, des cerisiers, des pommiers, des pêchés, des oliviers, des néfliers, des noisetiers, des gleditsias, donc une grande diversité d'arbres qui permettra d'enrichir le patrimoine de la ville et des arbres de la ville et également de favoriser la floraison et également les abeilles qui sont fortement dynamiques sur la Ville de Nogent-sur-Marne. C'est donc un point d'étape.

J'invite également les personnes qui viendraient à nous écouter. On continuera à communiquer également au niveau de la Ville. On a reçu 24 demandes, d'autres demandes continuent à arriver, mais cela veut dire que sur les 60 arbres, on peut encore recevoir des demandes d'ici l'automne, de façon à pouvoir procéder à la fois aux dons d'arbres et également à la plantation par les services de la Ville.

Je vous remercie.

La fête de la musique

M. LE MAIRE.- La dernière communication, Madame Hoppmann, c'est une vidéo.

Une vidéo est diffusée.

M. LE MAIRE.- Je crois qu'il nous reste à faire la même chose l'année prochaine. Condamnés à réussir.

Le Cœur de Ville

M. LE MAIRE.- Concernant le Cœur de Ville, je voulais vous dire que si je fais une petite communication sur le sujet, c'est parce que j'ai rencontré, il y a quelques jours, les commerçants du marché pour préparer l'implantation du marché provisoire, car cela se travaille longtemps à l'avance, mais cela se travaille aussi dans le cadre du déplacement des personnes, mais aussi sur l'énergie qu'il faut déployer, les branchements qu'il faut créer sur ce futur chapiteau qui viendra prendre la place du futur grand espace vert du centre-ville.

Le projet du cœur de Nogent, du Cœur de Ville, je le répète, comme cela a été dit de nombreuses fois, c'est à la fois une obligation dans la mesure où le marché actuel n'est plus conforme aux normes sanitaires. Et si nous n'avons pas été rappelés à l'ordre souvent par la Préfecture, c'est simplement parce que les préfets qui se sont succédé savaient qu'il y avait un projet qui était en cours d'élaboration.

Cela ne date pas d'aujourd'hui. Toute cette affaire a commencé en 2014 et jusqu'en 2022, autrement dit huit années, non pas huit années perdues, mais huit années. Pourquoi ? Parce que dans les huit, il y avait déjà deux années de COVID, mais aussi la nécessité de réfléchir à comment placer un nouveau marché destiné à dynamiser le cœur de Nogent et, en même temps, rayonner sur l'ensemble des territoires situés autour de Nogent. Actuellement, quand on fait le bilan qui est sous vos yeux et qu'on vous avait déjà présenté lors du dernier Conseil municipal, vous vous apercevez qu'il y a eu un certain nombre d'appels à la concertation et le bilan est excessivement intéressant que ce soit les commerçants ou les usagers.

On parle de ce nombre d'années, mais entre temps, il y a eu création, en 2016, des territoires et l'attribution au territoire de la compétence aménagement. Donc ce que nous pensions faire seuls, nous avons pu l'imaginer avec le territoire, qui nous a accompagnés dans le cadre de sa compétence aménagement, ce qui n'est pas neutre pour nous, car la partie recherche d'un groupement et la partie AMO ont été prises en charge par le territoire.

Deuxième point, ces halles, c'est plus qu'un marché. C'est une requalification complète du centre-ville par le fait que les halles seront le moteur du centre-ville. Le centre-ville, c'est une des rues les plus importantes en matière de commerce sédentaire au niveau départemental, puisque nous avons une succession de commerces très importante, une rue très commerçante. Cette rue est reconnue comme étant un exemple au niveau de la Chambre de Commerce. A l'est de Paris, il n'existe pas d'autre potentiel commercial de proximité de cette dimension.

L'objectif, c'est une requalification complète du centre-ville. C'est une dynamique nécessaire qu'il nous fallait recréer entre un marché qui devient une halle avec un certain nombre de services publics autour et puis une place du village qui est un support pour les marchés volants et pour l'événementiel. Un peu moins de 1 500 mètres carrés, comparé à aujourd'hui, c'est quand même pas mal.

Un parc boisé de qualité qui ira de la rue Thiers à la rue des héros Nogentais, qui intégrera des espaces de jeux pour enfants avec un îlot de verdure très important, là aussi, plus de 1 500 mètres carrés.

Une halle qui mettra en valeur la qualité et la diversité des commerçants en privilégiant bien sûr les circuits courts, les produits frais et labellisés, notamment bio, en liaison avec le pavillon bio de Rungis. Parallèlement à cela, même avec le retard qu'ils ont pris, il n'empêche que nous aurons en plein cœur de ville, à côté du cinéma, l'un des magasins bio les plus importants en surface, mais aussi en réputation. C'est Biocoop qui va s'installer à côté du cinéma et qui sera aussi un moteur sur ce type de produits distribués eux aussi sur le marché.

Nous allons aussi, et c'est déjà à l'étude, mettre les énergies renouvelables en place, avec plus de 1 500 mètres carrés de production solaire, une toiture qui va permettre de produire de l'électricité qui sera consommée sur place. Vous avez compris qu'aujourd'hui, on va sortir du schéma qui était celui de vendre l'électricité produite à EDF. Vu les prix de l'énergie, il vaut mieux produire son énergie et la consommer sur place. C'est tout bénéfique pour la Ville et c'est aussi beaucoup plus simple pour s'organiser sur une halle de 4 000 mètres carrés, qui est une des halles les plus importantes de l'Est parisien.

Il est à noter une chose. En 2014, j'avais pris, dans cette salle, l'engagement que le programme du Cœur de Ville ne comporterait aucun logement et qu'il n'y aurait pas de spéculation foncière, qu'il n'y aurait pas de promoteur digne de ce nom qui s'intégrerait dans un projet comme celui-là. C'est donc un projet qui est destiné simplement à du service public de qualité et qui a pour mission de valoriser le centre-ville.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous avons donc eu, depuis la dernière fois, une réunion de travail avec les commerçants, qui se mettent maintenant au travail autour de leur responsable pour faire l'inventaire des commerçants qui peuvent être sous la halle et d'autres qui pourront être en périphérie de la halle. Les travaux commencent maintenant. Disons qu'en septembre, on devrait être prêt à dimensionner la halle provisoire pour qu'elle soit prête avant fin 2023.

Le projet avance. Avec le premier adjoint, Jean-Paul David, nous avons pris les contacts nécessaires pour le financement. Les contacts en question marchent très bien, puisque les partenaires sont très intéressés d'être de véritables partenaires dans cette opération. Que ce soit la Banque des Territoires ou la Caisse des Dépôts, nous avons là deux possibilités de financer cette opération.

Pourquoi cela est possible ? J'espère que vous l'avez compris, ce n'est pas un service public comme les autres. C'est un service public qui a des recettes et des recettes non négligeables, puisqu'au fur et à mesure de notre étude, nous prenons de plus en plus conscience que ce n'est pas la concession qui est la solution pour gérer un marché comme celui-là. Vu les recettes potentielles qu'il y a derrière l'activité de ce marché, plus la brasserie, plus les commerces sédentaires que nous allons créer autour du marché, il n'y a aucune crainte pour ceux qui seront nos partenaires de devenir nos vrais partenaires dans la mesure où ils savent que, derrière, il y a des recettes. Ce n'est pas n'importe quoi que de se lancer sur des opérations qui pourraient rapporter des sommes à cinq zéros par an. Et, cela, je tiens à le dire devant le Conseil municipal. A bon entendeur, salut. Nous n'avons pas décidé

d'aller vers la concession telle qu'elle existait jusqu'à présent. Il faudra trouver une autre formule, sur laquelle nous travaillons. On travaille sur plusieurs formules, mais sur l'une d'entre elles, qui nous semble la plus adaptée.

Voilà ce que je voulais vous communiquer ce soir.

Je voulais aussi vous dire combien j'ai été surpris, mon cher collègue, Monsieur Gilles Hagège, de vos déclarations en séance, ici, la dernière fois. Je m'étais dit : ça y est, on a un projet qui regroupe vraiment tout le monde et qui est fédérateur. J'avais entendu de votre part : c'est un projet que je trouve personnellement très séduisant. J'avais entendu : je le trouve un peu trop important, mais cela n'engage que moi. Vous donniez des hauteurs que l'on a fait baisser puisqu'il était au départ à 14 ou 15 mètres et on a voulu intégrer mieux le projet en baissant à 11 mètres, puisque maintenant, il est quasiment en dessous des constructions qui sont rue Thiers. Donc nous avons avancé sur un certain nombre d'améliorations, qui vont d'ailleurs continuer, puisque les études sont en cours et elles vont durer l'année 2023. Les adresses numériques qui ont été publiées, vous pouvez les utiliser pour nous faire part de vos remarques.

Ce que j'ai entendu aussi, c'est que vous étiez à 100 % d'accord avec nous concernant le nombre de commerces en principe, de façon à ouvrir une concurrence la plus élargie. Ce projet a été voté à l'unanimité par le jury. Il a été voté à l'unanimité par la commission d'appel d'offres du territoire. Il a reçu l'aval du conseil de territoire à l'unanimité. Il y a eu une abstention, je crois, qui est d'ailleurs regrettable. Et, aussi lors de la présentation que nous vous avons faite ici, après une présentation publique et une présentation au Conseil municipal, ce projet a été voté. Vous nous avez dit la dernière fois : maintenant que le projet a été voté, c'est un avis personnel, comme je vous l'ai dit.

Or, par hasard, parce que je ne suis pas un fêru de Facebook et des réseaux sociaux, je suis tombé sur un texte qui ne disait pas le contraire, mais qui amendait largement votre intervention publique au sein du Conseil municipal, puisque j'ai lu que c'était un paquebot trop moderne, trop haut et qui n'aurait même pas sa place sur la Marne et sûrement pas dans notre centre-ville, qui ne respecte pas notre spécificité locale, en fait, tout ce qui peut flatter l'ego. Je ne sais pas de quel ego il s'agit. *Les Nogentais auraient préféré quelque chose de moins tape-à-l'œil. Les Nogentais sont désabusés par votre autoritarisme. Revoyons notre copie. Cela fait 20 ans que nous attendons. Nous ne sommes plus à six mois près.* Voilà ce que j'ai lu sur votre Facebook.

Je dis simplement que j'ai à votre disposition vos déclarations du Conseil précédent. Ce qu'il y a sur Facebook, je ne vais pas vous le donner puisque vous le connaissez. C'est votre réseau. Je trouve vraiment, Monsieur Gilles Hagège, qu'il n'y a pas beaucoup de cohérence, parce qu'en moins d'un mois, manifestement, vous avez changé de posture sur un sujet majeur. Pour quoi faire ? Pour peut-être flatter vos affidés sur les réseaux sociaux. Je ne sais pas. La crédibilité, là, pose problème, parce qu'appeler constamment à un débat alors que je viens de résumer à l'instant que ce débat se poursuit encore maintenant, mais à partir d'un vrai projet qui sera conduit jusqu'au bout, puisqu'on met les moyens pour que cela puisse se faire. Par exemple, dans les réunions publiques, vous n'avez pas pris la parole alors que vous avez pris la parole, bien sûr, sur Facebook.

Je pense qu'il faudra que vous nous précisiez, quand même, le moment venu, si vous êtes vraiment solidaire d'un projet qui doit mobiliser l'ensemble de la population, l'ensemble des commerçants, pour faire en sorte qu'à l'est de Paris, nous ayons de quoi rayonner.

Je ne veux pas engager un débat, mais je veux dire simplement une chose. Si nous avions fait un simple remplacement du marché actuel, on serait passé à côté d'une opportunité phénoménale concernant le rayonnement de Nogent sur l'Est parisien et dans le territoire, qui fait 500 000 habitants. Nous avons déjà un rayonnement qui dépasse largement le territoire. Vous en avez connaissance, je ne vais pas vous raconter une histoire, il y a des personnes qui viennent du Plateau Briard, de Paris, de Chelles et d'ailleurs. Donc ça veut dire qu'il y a quelque chose. Quand on a sept poissonniers dans un marché de 4 000 mètres carrés, ça veut dire qu'il y a quelque chose qui se passe ici.

Ce qui m'intéresse avec les collègues qui ont adhéré à cette aventure, c'est de nous dire la chose suivante. Comme l'Etat nous ponctionne de plus en plus sur nos recettes fiscales, il faut que nous trouvions des recettes basées sur l'économique. Basées sur l'économique, c'est quoi ? C'est faire payer une partie de notre stationnement en ouvrage par les usagers plus que par les gens qui payent des impôts à Nogent, parce que ce sont des gens qui viennent de l'extérieur, et sur le marché, le faire payer aussi par toutes celles et tous ceux qui fréquentent le marché et qui ne sont pas Nogentais. Ce sont des recettes qui sont nobles et qui nous permettront d'avoir, à la fois, vis-à-vis des Nogentais, une offre la plus large possible et de qualité, mais en même temps, une offre qui dépasse les frontières de la ville et qui nous permet d'avoir des recettes.

Voilà ce que je voulais dire ce soir. Je suis très étonné de ce changement de position en l'espace de quelques jours et je voulais simplement vous le dire, parce que nous étions tous solidaires sur ce projet, avec bien sûr des remarques que chacun d'entre nous peut faire et peut dire. Mais l'objectif final, c'était quand même d'avoir un élément au plan commercial qui tirait la Ville vers le haut et vers le XXI^{ème} siècle. J'avais l'impression que tout le monde était d'accord sur la démarche. Ce que j'ai entendu m'a surpris. Je me suis même permis de demander une copie de l'enregistrement, parce qu'on a l'enregistrement. Je ne vais pas vous imposer votre propre voix, mais je tenais à dire que ces contradictions me gênent et me préoccupent.

Oui, je vous en prie.

M. HAGEGE.- Bonjour mes chers collègues. Je vais vous répondre à ce que vous venez de dire.

Premièrement, d'abord, les choses positives. Je suis content que l'on aille vers une concession, parce que je pense que c'est bien que l'on garde la main sur notre marché. Qu'on le garde en régie, excusez-moi, et qu'on ne fasse pas une concession extérieure.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi. Ce ne serait pas forcément une régie. On examine plusieurs solutions.

M. HAGEGE.- D'accord. En tout cas, je suis plutôt, moi aussi, dans ce sens-là, parce que je sais qu'un marché comme ça, avec quasiment 100 commerces, ça peut faire évidemment des revenus pour la Ville intéressants. Pour ça, je vous suis à 100 %.

Maintenant, concernant ce que vous venez de dire sur la publication, d'abord, je suis ravi que vous lisiez mes publications Facebook, parce que pour moi, c'est le seul moyen de communiquer avec vous, puisque vous ne répondez pas à mes mails. Donc je suis content.

Laissez-moi finir. Je ne vous ai pas interrompu. Je vais juste terminer tranquillement.

Donc je suis content que vous lisiez mes publications. Et vous êtes quand même aussi sur les réseaux. Je vous signale quand même que vous avez des publications de Facebook à votre nom, tous les jours, que vous êtes aussi sur Twitter. Donc ne me donnez pas de leçons par rapport aux réseaux. C'est mon seul moyen de communiquer, puisqu'on n'en a pas d'autres, malheureusement, dans l'opposition.

Maintenant, sur le fond, si vous avez bien – je suppose que vous l'avez fait – lu mon post, vous occulter les choses que je critique.

Ce que j'ai critiqué d'abord, c'était sur la forme. Si vous lisez bien, j'ai simplement dit qu'il devait y avoir une commission formée des élus nogentais et des élus territoriaux, qui avait été votée en territoire. Je sais que cela vous embête. Mais cette commission n'a jamais eu lieu. Donc il n'y a pas eu de travail en amont alors que c'était statutaire et voté par le territoire. C'est la première chose.

La deuxième chose. Vous avez parlé de vos réunions de concertation des Nogentais. J'ai assisté quasiment à toutes. Je parle de celles ouvertes au public et aux élus, pas aux commerçants. Les réunions qui ont eu lieu en 2020, c'était des présentations, avec Monsieur Roussel-Devaux en chef d'orchestre. C'était très bien, etc. Mais je vous rappelle quand même que le projet qui a été présenté est assez loin de celui qui a été voté. C'est la première chose.

Ensuite, concernant le paquebot, en effet, je vous l'ai toujours dit et je continue à dire ce que j'ai déjà dit. Je n'ai pas du tout changé ma position. J'ai trouvé que le projet était séduisant parce que, moi aussi, je suis content d'avoir un beau marché pour la Ville qui rayonne dans toute la région. J'habite là depuis quarante ans et j'adore ça. Donc ce n'est pas le problème. La seule chose, c'est qu'il faut quand même que vous puissiez quand même enregistrer qu'il peut y avoir des avis différents du vôtre. Il peut y avoir des gens qui pensent tout simplement que cette structure très moderne, très haute, très grande sur la place du marché, cela peut choquer certaines personnes. Il faut juste l'admettre. Je vous ai dit personnellement que je trouvais le projet séduisant, mais qu'il était trop haut, trop moderne, etc. Vous pouvez quand même juste concevoir qu'il y a des gens qui ne sont juste pas d'accord avec vous. C'est tout. Maintenant, il se trouve que mon post, il y a eu beaucoup de gens qui ont réagi, parce qu'il y a peut-être des gens qui se sont dit : non, ça ne ressemble pas à ce que je veux pour ma Ville, cette structure, on dira un hall de gare, etc. Vous devez aussi, de votre côté, vous dire : j'écoute, on a proposé un projet, d'autres personnes ne l'ont pas trouvé aussi bien que ce que j'espérais, etc. On peut en

discuter. C'est tout. On peut en discuter. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, toutes les réunions sont quand même toujours des réunions de présentation. C'est tout.

La dernière réunion qui a été faite en public, ici, à la scène Watteau, où il n'y avait pas beaucoup de monde, il y a eu deux ou trois questions. C'était quoi ? C'était : est-ce que la rue autour du marché va changer de sens parce que j'habite là ou est-ce que le bus 114 va passer ? Je le comprends très bien, ce sont des préoccupations des gens qui habitent à côté et je valide complètement cela.

Mais vous devez juste comprendre que tout le monde n'est pas obligé d'être d'accord avec vous sur votre projet et que les gens réagissent. Après, maintenant, c'est votre travail de maire de vous dire : peut-être que mon projet n'est pas 100 %. Et peut-être qu'on peut en rediscuter. C'est tout ce que j'ai dit. C'est tout.

Je ne suis jamais revenu en arrière. Je ne me suis pas contredit de ce que j'ai dit il y a un mois. Et, tout ce qui est écrit, je le confirme. Il n'y a pas d'attaque. C'est mon rôle d' élu, c'est tout, je donne mon avis.

M. LE MAIRE.- Quand vous dites que c'est pour flatter l'ego du maire, il n'y a jamais d'attaque, c'est clair.

M. HAGEGE.- C'est un peu *too much*. C'est marqué. C'est un peu *too much*.

M. LE MAIRE.- Mais, ça, je passe, parce que j'ai l'habitude. Ce n'est pas un problème pour moi. Ce que je dis simplement, c'est que vous avez changé d'avis.

M. HAGEGE.- Pas du tout. Je viens de vous expliquer que pas du tout, donc inutile de le redire.

M. LE MAIRE.- J'ai simplement entendu ce que vous avez dit ici. Je ne vous entends pas dans les réunions publiques. Vous n'avez jamais pris la parole.

M. HAGEGE.- Mais c'est normal, Monsieur le Maire. Est-ce que vous croyez que j'allais prendre parole dans une réunion publique, où il n'y avait pas beaucoup de monde, où les gens posaient des questions sur leurs problèmes ? Est-ce que j'allais arriver, moi, en tant qu' élu de l'opposition, venir dire : il y a ça qui ne va pas, il y a ça qui ne va pas et ça qui ne va pas ? Ce n'était pas le but. La réunion se passait bien, les gens écoutaient, posaient leurs petites questions. Franchement, cela n'aurait pas été très fairplay, même par rapport à la présentation, d'attaquer en public. Il y a un Conseil municipal qui est là pour ça et je suis très content que vous ayez proposé le sujet pour que je puisse vous dire ce que je pense. C'est tout. Mais ne comptez pas sur moi pour prendre la parole en réunion publique et ne dire que des choses désagréables. Je n'avais pas spécialement envie de le faire.

M. LE MAIRE.- Je ne dirai pas tout ce qui est sur votre post.

M. HAGEGE.- Mais tout le monde l'a lu.

M. LE MAIRE.- Non, pas tout le monde. Moi, je ne suis pas un lecteur de votre post. Il m'est revenu par personne interposée.

M. HAGEGE.- Vous dites toujours ça.

M. LE MAIRE.- Non. Je ne passe pas mon temps sur Facebook.

M. HAGEGE.- Je sais, Monsieur le Maire, mais chaque fois que je fais un post, vous savez très bien que vous l'avez sur votre bureau imprimé et que vous le lisez. Je le sais.

M. LE MAIRE.- Moi, c'est simplement votre crédibilité. Est-ce qu'il y a deux Monsieur Hagège, celui qui est en séance du Conseil municipal et celui qui poste un certain nombre de remarques ?

Un paquebot trop moderne, etc., je veux bien. Je veux bien qu'on dise tout ce que vous avez dit. Je veux bien que les gens ne soient pas d'accord avec moi. Tout cela fait partie d'un jeu démocratique tout à fait banal et naturel. Sans comparer ce qui n'est pas comparable, la pyramide du Louvre a fait couler beaucoup d'encre et, aujourd'hui, tout le monde dit que c'est formidable, cela a mis en valeur l'entrée du Louvre.

Ce que je dis simplement, c'est que nous avons une obligation, c'est de ne pas refaire un marché pour faire un marché. Il faut que ce marché serve à quelque chose, à la fois à la distribution alimentaire, mais aussi à la revitalisation du centre-ville. Dans une ville dont je ne citerai pas le nom, parce que ce serait désobligeant pour mon collègue qui en est le maire, un marché a été construit, dit moderne, avec un semblant d'architecture identique au Pavillon Baltard. Il fait le tiers de la surface du marché de Nogent. Aujourd'hui, il pose problème en matière d'exploitation, parce qu'il ne correspond pas exactement à ce que les gens attendaient. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, nos concitoyens n'attendent pas uniquement l'achat d'un produit. Ils attendent autre chose. C'est cette autre chose que vous critiquez, en particulier la mezzanine, qui est destinée à apporter, de l'extérieur, des choses intéressantes, des conciergeries, des cours de cuisine, etc. En fait, c'est un lieu de vie que nous sommes en train de créer et non pas simplement un marché qui est fermé trois à quatre jours par semaine et c'est un désert autour du marché. Ce n'est pas exactement comme cela que l'on dynamise un centre-ville.

J'ai bien noté que vous confirmiez votre positionnement, c'est-à-dire que le vrai Monsieur Gilles Hagège, c'est celui du post.

M. HAGEGE.- Monsieur le Maire ne le tournez pas à votre manière. Je vous répète clairement, je vous dis que je suis d'accord sur le fait que l'on ait un beau marché avec 100 commerces. Je suis d'accord qu'on ait un marché qui rayonne dans toute la région. Je suis d'accord pour avoir quelque chose de beau, de moderne, etc. Juste, je vous le répète, je n'étais pas d'accord sur la forme, la manière dont vous avez amené le projet sans nous concerter, jamais. Premièrement. Et je ne suis pas d'accord non plus sur la taille du projet, l'esthétique. C'est tout. Point. Ne cherchez pas à me faire dire des choses que je n'ai pas dites. Je suis d'accord pour le marché. J'ai même voté pour. Donc il n'y a qu'un seul Monsieur Hagège et il vous dit toujours la même chose.

M. LE MAIRE.- Monsieur Hagège, il est de la même taille que le marché actuel. Il est sur 4 000 mètres carrés.

M. HAGEGE.- Non, vous n'écoutez pas ce que je dis. Les 4 000 mètres carrés, je suis d'accord. Dans une surface, il y a l'aire – ce sont les mètres carrés – et il y a la hauteur. Je parle de la hauteur.

M. LE MAIRE.- 11 mètres. Il est plus bas que le marché actuel. Troisièmement, la toiture va servir à être autonome au plan énergie électrique, voire chauffage, eau chaude et compagnie.

M. HAGEGE.- Mais je n'ai pas dit que j'avais une meilleure solution. Je dis simplement qu'il faut accepter le fait que l'on puisse en discuter. C'est tout.

M. LE MAIRE.- En tous les cas, c'est très sympathique quand même de dire que c'est pour flatter mon ego...

M. HAGEGE.- Vous n'avez retenu que ça.

M. LE MAIRE.- ... que j'ai fait venir Monsieur Thierry Marx. Vous êtes désabusé par mon autoritarisme. Avec toutes les commissions qui ont siégé, que ce soit au territoire ou ici, je dirai que mon autoritarisme était très limité puisque j'ai présidé la commission simplement parce qu'on a respecté les règles au plan administratif, parce que l'aménagement n'était plus ici, l'aménagement était au territoire.

Vous vouliez dire un mot ?

M. DAVID.- Je voudrais rappeler – c'est quand même l'essentiel – que ce n'est plus de la compétence... Qu'on le veuille ou non, il y a un territoire qui a été voté par des députés, par le législateur, pas par nous. Il faut respecter. Cela peut gêner, mais c'est comme cela.

M. LE MAIRE.- Moi, ça me gêne beaucoup.

M. DAVID.- La compétence aménagement est passée au territoire. Comme encore hier, on a bien vu tout ce qui passe au territoire, qui échappe aux villes. Et il faut savoir que dans l'avenir, ça va être encore pire. C'est comme ça.

M. LE MAIRE.- Si on se laisse faire.

M. DAVID.- Oui.

Et je voudrais quand même dire qu'on a quand même fait un choix. On en avait parlé, d'ailleurs. Le choix était de dire : on va garder la propriété pour l'exploiter. Au départ, ce n'était pas ça. Le territoire aurait pu l'exploiter et aurait pu en avoir la propriété. On n'a pas voulu que ce soit comme cela. Demain, comme le disait le Maire, dans d'autres circonstances, qui dit que les marchés ne passeraient pas sous la compétence de la métropole ? Le territoire, à la limite, ce n'est pas très loin. La métropole, n'en parlons pas.

Les règles qui ont prévalu, même s'il y avait eu une volonté à la base de dire qu'on allait associer au niveau du jury, des choses comme ça, malheureusement, ça n'a pas été possible parce que c'est le Code des marchés publics qui est très restrictif. C'est la commission d'appel d'offres. Il y a un jury qui a été formé dans le cadre de la commission d'appel d'offres du territoire. C'est la commission du

territoire, qui est composée de six membres – ce n'est pas beaucoup, mais c'est comme ça –, qui a décidé. Lors du jury, les membres du jury, neuf personnes, ont examiné l'ensemble des projets, les uns après les autres. Vous savez que le maire et moi, on y était. On s'est tu. Je veux dire par là qu'on n'est pas arrivé en disant : nous, on veut que ce soit le projet numéro trois, quatre, cinq, etc.

Ça a duré huit heures. On a laissé, dans la première partie, toutes les candidatures s'exprimer, etc. Et puis après, on a parlé et on a laissé parler les professionnels. Je l'ai dit la dernière fois ou l'avant-dernière fois, la directrice, que Frédéric Lamprecht connaît bien, de la Chambre de commerce, parce qu'on parlait des petits oiseaux, un petit peu trop, de la verdure, a remis les choses en disant : attendez, vous faites un espace vert ou vous faites un marché ? Il y a eu ça. Après, bien entendu, on avait les desiderata, les demandes des Nogentais, etc., qui ont été abordés. Et, après, qu'est-ce qu'on a fait ? Il n'y avait que quatre projets. N'oublions pas qu'il y a eu 80 dossiers qui ont été retirés. Il n'y en a que 7 qui ont... Le premier choix était très simple. Sur les sept, il y en avait un pas conforme, donc il n'y en avait plus que six et il a fallu en retirer deux. Donc c'était très facile. Et, après, sur les cinq qui restaient, il y en a un qui n'a pas remis sa copie, donc il y en avait quatre.

Quand on l'a vu avec le maire, je crois qu'on peut le dire, on n'était pas heureux, ce n'est pas ce qu'on attendait. Après, on a pris tous les projets, les uns après les autres, les neuf membres du jury. Encore une fois, indépendamment des élus du territoire, il y avait trois membres associés, l'APUR, un architecte paysager nommé par le préfet, etc. Et tout le monde a abordé toutes ces questions. Et qu'est-ce qu'on a fait ? On a éliminé. En réalité, c'était un choix par élimination. On est très heureux parce que ça nous plaît, mais on a respecté véritablement les avis des uns et des autres. Tout le monde connaît les membres de la commission d'appel d'offres, puisqu'ils sont publics, il y a toutes les communes, il y a six représentants de communes.

M. LE MAIRE.- Allez-y.

M. HAGEGE.- Je ne veux pas continuer à polémiquer. C'est normal qu'une fois que l'appel d'offres est là, vous votiez un appel d'offres, il y a quatre sujets, ce n'est pas le problème. Je le sais très bien. Je siége au territoire, juste à côté de toi, je sais très bien comment ça se passe. Mais je sais aussi très bien qu'au territoire, les villes font un peu ce qu'elles veulent, leurs affaires dans leur propre ville, et chacun fait ce qu'il veut et personne n'intervient dans les affaires des autres. C'est la règle d'or au territoire. Il ne faut surtout pas me dire le contraire. Je sais qu'il y a eu un jury. Je sais, Jean-Paul, mais je ne suis pas le perdreau de l'année, quand même. Le jury, j'ai bien compris, mais ce n'est pas ça que je critique. Je critique toujours le fait qu'on n'ait pas été impliqué en amont. Ça ne sert à rien de me parler de la commission d'appel d'offres, etc., je parle en amont, même au stade – j'ai envie de dire – cahier des charges. Combien de fois on a demandé ? On a une proposition qui a été faite sur votre cahier des charges. C'est tout ce que je dis. Il ne faut pas me faire dire les choses que je n'ai pas dites. Le reste, ce n'est que de la broderie.

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas prolonger cet échange, mais je tiens à vous dire que le cahier des charges, l'ensemble des membres du Conseil municipal l'a eu.

M. HAGEGE.- On l'a vu, oui. Mais on voit tout. Ça aussi, on le voit. On voit tout, mais on ne donne jamais notre avis.

M. LE MAIRE.- Comme pour tous les projets, il y a un cahier des charges. Le cahier des charges a été rédigé avec les avis de près de 1 000 personnes qui ont défilé dans les différentes réunions et au sein du marché, à l'occasion d'une concertation directement sur le terrain.

Ce n'est pas ce que vous vouliez. Ce sera un paquebot trop moderne, comme vous le dites. On verra s'il est trop moderne. Mais, en tous les cas, ce qui est certain, c'est que nous voulions maintenir le positionnement de notre Ville à l'est de Paris, avec un pôle alimentaire de très grande qualité, pour son rayonnement. Et c'est un peu pour cela que nous avons accepté le choix qui nous a été présenté. Je dois le dire très clairement, j'ai fait partie de ceux qui ont voté pour ce projet. Et je maintiens que si on a pu l'amender, c'est parce qu'on était tous d'accord pour le ramener à une dimension tout à fait correcte. Ne vous faites pas peur en regardant les perspectives. Vous regardez ce que sont onze mètres. Onze mètres de haut, c'est quasiment la hauteur moyenne de tout le secteur du centre-ville. C'est même 9,50 mètres.

L'aménagement intérieur a été fait de façon à favoriser les actes d'achat et nous souhaitons en faire un lieu de rencontre et un lieu d'animations culturelles en dehors des jours de marché, ce qui sera fait. Nous verrons bien le jour où il sera inauguré. Pour l'instant, on n'en est pas là. On en est aux études.

Pendant cette période d'études, celui qui a été choisi nous demande de faire les remarques que nous souhaitons autour de ce marché pour voir quel type d'amendement on peut avoir et quel type d'adaptation on peut avoir. Ce sera un marché qui sera aussi le fruit de l'écoute d'un certain nombre de Nogentais et d'usagers, puisqu'il y a quand même eu une concertation, malgré ce que vous dites, ce que vous laissez penser, qui a été longue, puisque j'ai été le premier à présenter le principe du marché en 2014. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Donc la Chambre de commerce aussi, les professionnels aussi, ils ont considéré que c'était une machine qui pouvait être assez intéressante.

Sachez que dans le cadre du plan de relance, le marché est en bonne position pour aussi obtenir une subvention en matière de commerce alimentaire.

Voilà, c'était la remarque que je voulais faire.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous allons passer à l'appel, puisqu'on était hors conseil.

(Il est procédé à l'appel nominal)

Secrétaire de séance, on va demander à Madame Pascale Martineau si elle est d'accord. Oui ? Merci. Et modérateur, Monsieur David. Merci.

Approbation des procès-verbaux du 16 novembre 2021, du 14 décembre 2021

M. LE MAIRE.- Nous avons à approuver les comptes rendus du 16 novembre et du 14 décembre. Est-ce que vous avez des remarques sur ces deux comptes rendus ?

Pour le 16 novembre, pas de remarque ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?
Merci.

Pour le 14 décembre, pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les Procès-Verbaux des Conseils municipaux du 16 novembre 2021 et du 14 décembre 2021.

22/84 – Exercice 2022 – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables et créances éteintes – Budget Principal

M. LE MAIRE.- Monsieur Goyheneche, nous allons commencer par le rapport sur l'exercice 2022 et les admissions en non-valeur.

M. GOYHENECHÉ.- Bonsoir, Monsieur le Maire. Merci. Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Tous les ans, nous faisons le point avec la trésorière de la Ville pour ce qui concerne les créances éteintes et les créances irrécouvrables.

Il est proposé dans cette délibération de mettre à votre approbation, d'une part, pour 7 200 euros de mises en non-valeur. Il s'agit, pour les mises en non-valeur, de sommes qui sont soit d'un montant relativement limité, pour lequel le coût de recouvrement est extrêmement élevé et il est donc inutile d'aller s'épuiser à rechercher ces sommes-là, soit, plus fréquemment, des sommes assez anciennes qui se révèlent finalement irrécouvrables dans la mesure où les personnes ne répondent pas aux demandes successives faites par la trésorerie.

D'autre part, il y a les créances éteintes. Les créances éteintes, c'est une autre catégorie. Ce sont des créances sur lesquelles on n'a absolument aucune marge de manœuvre, puisque pour les créances éteintes, il s'agit de créances qui s'éteignent avec les décisions de justice associées à ces créances, notamment des règlements judiciaires.

Voilà donc les sommes en question.

Après discussion, il a donc été proposé à votre approbation ces deux montants.

M. LE MAIRE.- Vous avez des questions ? Pas de questions à poser ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables et créances éteintes – Budget Principal de l'exercice 2022 .

22/85 – Approbation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) - inscription du ' PR38B sentier des forts Est '

M. LE MAIRE.- Monsieur Eychenne ?

M. EYCHENNE.- Le deuxième concerne le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Cette fois-ci, il s'agit du PR38B, dit sentier des forts de l'Est.

C'est un plan d'itinéraires qui nous est proposé par le département du Val-de-Marne, qui nous est soumis à approbation et qui a pour objet de faire une visite, en passant par Nogent-sur-Marne, sur les forts de l'est. En fait, Nogent n'a pas nécessairement un fort directement sur sa commune, mais il a un fort qui porte son nom, qui est sur un territoire voisin, qui est celui de Fontenay-sous-Bois, qui est aujourd'hui géré par les armées, qui abrite la légion étrangère et qui porte le nom de Fort de Nogent, puisqu'il avait pour objet de défendre la Ville de Nogent-sur-Marne.

C'est ce qui vous est proposé.

M. LE MAIRE.- Il l'a toujours.

M. EYCHENNE.- Il a toujours pour vocation de défendre Nogent, bien entendu. C'est une richesse que d'avoir en effet confiée ce fort à nos armées, puisque cela nous permet de les entretenir.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) -Inscription du 'PR38B sentier des forts Est'.

22/86 – Concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Arc-en-Ciel » : approbation du choix du concessionnaire et du contrat

M. LE MAIRE.- Madame Delannet.

Mme DELANNET.- C'est la concession de service public relative à la gestion de l'établissement Arc-en-Ciel. La crèche Arc-en-Ciel était actuellement en régie. Nous l'avons passée en commission pour une approbation du choix du concessionnaire et du contrat. On va la déléguer à un concessionnaire à partir du mois de septembre. Il y a eu plusieurs négociations. On a eu trois offres, People and Baby, LPCR et Crescendo. Nous avons travaillé avec un cabinet extérieur et le choix s'est porté sur LPCR.

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous en prie.

M. LAMPRECHT.- Juste une précision. Les travaux qui sont prévus seront faits pendant la durée de la fermeture de la crèche ou pendant la période d'exploitation ? Généralement, c'est au mois d'août, je crois qu'on s'arrange pour les faire.

Mme DELANNET.- La crèche va fermer au mois de juillet. Je pense que le service juridique a dû envoyer un courrier comme quoi c'était LPCR qui était retenu. Non. Après le Conseil municipal, ils vont envoyer un courrier. Pardon, je vais un peu trop vite. Il faut qu'il soit voté et, ensuite, on enverra un courrier à la société LPCR pour leur dire qu'ils ont eu le marché et, ensuite, ils feront les travaux, mais cela peut se faire sur plusieurs périodes. Là, au mois d'août, je ne pense pas qu'ils auront la possibilité de le faire. Cela se fera, je pense, en courant d'année ou pour les vacances prochaines.

M. LE MAIRE.- Oui, parce que les travaux qui sont à faire peuvent être étalés dans le temps.

M. LAMPRECHT.- Oui, c'est ça. La question, c'était qu'il n'y aurait pas de fermeture de la crèche pour faire les travaux. Ok. Merci.

Mme DELANNET.- Non. On a trop besoin de nos places en crèche pour les fermer. Il y a des travaux qui sont faits, mais elle est tout à fait exploitable. Il n'y a pas de souci par rapport à cela au niveau sécuritaire.

M. LE MAIRE.- Nous avons à l'étude, depuis plusieurs mois, la création d'une nouvelle crèche à la place de la PMI, en conservant le bâtiment existant et en l'agrandissant. Les travaux ont commencé, une partie, mais nous avons à restaurer le bâtiment existant qui n'était pas en très bon état et on va prendre un peu de retard.

Mme DELANNET.- Ça, c'est pour la crèche Cabit, ce n'est pas pour Arc-en-Ciel.

M. LE MAIRE.- Je sais. Je parlais des crèches en général.

Mme DELANNET.- Et on va augmenter le nombre de places en crèche dans un deuxième temps. Ce sera pour 2023.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Arc-en-Ciel » : approbation du choix du concessionnaire et du contrat.

22/87 – Concession de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant « Le Jardin des Lutins » et « Mandarine » : approbation du choix du concessionnaire et du contrat

M. LE MAIRE.- Madame Delannet, pour la deuxième.

Mme DELANNET.- C'est la concession de service public relative à la gestion des deux établissements qui sont Mandarine et le Jardin des Lutins, qui sont déjà en délégation de service public. On renouvelle la DSP pour ces deux structures de 60 berceaux.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme DELANNET.- Pareil, il y aura des travaux qui seront prévus et qui seront faits au cours de leur fonctionnement. Il n'y a pas de fermeture non plus.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Il n'y en a pas. Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant « Le Jardin des Lutins » et « Mandarine » : approbation du choix du concessionnaire et du contrat.

22/88 – Prorogation de la promesse de vente d'un local situé 5 avenue de Joinville consentie à la SCI R&A

M. LE MAIRE.- Madame Martineau ?

Mme MARTINEAU.- Comme je suis habituée à passer en dernier, ne vous réjouissez pas, il y a encore quatorze délibérations.

Cette délibération concerne le local de l'office de tourisme, que la Commune avait acquis en 1974. Du fait du transfert au territoire, la Commune, dans un souci de rentabilité, a décidé de vendre le local. Nous avons une proposition d'acquisition et une promesse de vente a été signée le 20 septembre 2021. L'acte authentique devait être prévu pour le 30 septembre 2022, avec une condition suspensive relative à la libération des lieux par la Commune pour le jour de la signature. Entre temps, nous n'avons pas trouvé de locaux. L'acquéreur est d'accord pour reporter ce délai.

Il vous est demandé d'approuver cette prolongation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. LAMPRECHT.- C'est juste pour préciser que je m'abstiendrai sur cette délibération parce que j'avais déjà fait part, dans un précédent Conseil, que je n'étais pas favorable à la vente de ce local. Je considérais que c'était mieux de le conserver dans le giron de nos locaux municipaux.

M. LE MAIRE.- L'objectif, c'est d'augmenter le nombre de commerces de l'avenue de Joinville. Là, le local de l'office de tourisme sera déplacé, mais à cet endroit-là, nous souhaitons avoir un équilibre commercial plus important.

M. LAMPRECHT.- Est-ce qu'il y a eu une mise en concurrence à l'époque ?

M. LE MAIRE.- Oui. C'était sur le site de la Ville qu'on l'avait mis en vente. C'est bien ça ?

M. LAMPRECHT.- Je ne crois pas.

M. LE MAIRE.- De toute façon, c'était une demande d'achat qu'on a confrontée à l'avis des Domaines.

De toute façon, là, nous sommes dans la prolongation de la promesse de vente. Elle est prolongée jusqu'à la fin de l'année.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Très bien.

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 11 pouvoirs (M. PEREIRA, Mme LE RUYER, M. IPPOLITO, M. BOILEAU, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme OUZENDJA, M. GOUGEON, Mme RAMCHURN, Mme ARMAND, Mme PRADES), et 2 abstentions de « L'Union pour Nogent » approuve la prorogation de la promesse de vente d'un local situé 5 avenue de Joinville.

22/89 – Prorogation de la promesse de vente passée avec la société I3F concernant un bien situé 7 rue de Châteaudun

M. LE MAIRE.- Nous avons ensuite Monsieur David.

M. DAVID.- C'est également une prorogation de promesse de vente, celle qui avait été signée au profit d'I3F pour la construction de quarante logements sociaux. Là, on vous demande de proroger au 31 décembre parce qu'il y a eu un retard dans l'attribution du permis. Il y a un permis qui a été étudié, etc., mais qui a fait l'objet, suite aux rencontres avec les riverains, de modifications.

On vous demande de proroger jusqu'au 31 décembre 2022, ce que fera également la Fondation Favier, puisqu'elle est également propriétaire d'un terrain mitoyen à celui de la Commune, pour permettre également cette opération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. LAMPRECHT.- Une explication de vote. Je pense que l'on va s'abstenir, Monsieur Trévisan, Madame Guimard et moi. Lors de la Commission permanente, on a eu l'occasion d'en parler. Il y a un collectif de riverains qui apprécie d'avoir eu une rencontre avec la mairie sur ce projet. A priori, aujourd'hui, ils attendent encore d'avoir les derniers retours pour s'assurer que le projet va dans le sens des amendements qui avaient été prévus.

M. DAVID.- C'est bien l'objet. C'est bien la raison pour laquelle il y a un retard, parce que sinon, le permis aurait été définitif, etc. Et, là, on a signé, en temps et en heure, le permis parce qu'on ne pouvait pas faire autrement. On est dans un processus d'État. I3F a accepté de redéposer un modificatif, plus qu'un modificatif d'ailleurs, compte tenu des demandes des riverains qui seront acceptées. Donc j'avoue que je suis un peu surpris.

M. LAMPRECHT.- Non, c'est une abstention. Ce n'est pas un vote contre. Est-ce que vous prévoyez de refaire une réunion avec les riverains ?

M. DAVID.- Bien sûr. C'est la troisième que l'on fait. On n'a pas de souci. Les riverains en question, on les a encore rencontrés dans la rue, l'autre jour, lors d'une visite du chantier d'I3F du boulevard de Strasbourg. Ils ont été les premiers à venir nous saluer et nous remercier de ce qu'on faisait. Donc je suis un petit peu surpris.

M. LAMPRECHT.- On ne conteste pas du tout. Il y a un effort qui est fait de dialogue et de volonté d'amender le projet.

M. DAVID.- Oui mais, encore une fois, pourquoi cela traîne un peu ? C'est simplement qu'on ne peut pas diminuer le nombre d'appartements. C'est la DRIHL qui a fixé le nombre d'appartements, qui doit être de quarante. Le bailleur I3F a l'obligation de créer quarante logements. C'est un travail vraiment très particulier avec les architectes, qui font preuve de bonne volonté. C'est la troisième fois qu'ils refont leur copie, à la demande des riverains et, bien sûr, avec l'appui de la Ville.

M. LAMPRECHT.- J'ai pu le mesurer. Pendant 11 ans, j'ai été président d'association. On a fait revoir des permis. Effectivement, I3F avait eu un accueil favorable, notamment, comme vous le disiez, sur l'opération Strasbourg. Là, c'est juste que, eu égard au quartier et à la volumétrie du quartier, c'est vrai que le projet tel qu'il était présenté au début a soulevé quand même pas mal d'interrogations, voire même de peur par rapport à des riverains, notamment sur Parmentier. A ce jour, il y a des amendements qui sont en train de se faire. Donc, au contraire, cela va dans un sens de dialogue et c'est positif.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas Parmentier, c'est le Sentier sous Châteaudun. Parmentier, c'est la rue d'après. Les avancées, que nous avons obtenues avec les riverains lors des deux réunions qui ont eu lieu, ont déjà bien avancé sur la plupart des dossiers. Il reste simplement une contestation de la part de certains riverains de ce qu'on appelle une tropézienne, c'est-à-dire une avancée qu'on pourrait appeler une grande lucarne, qui se déploie sur l'ensemble de la toiture d'un des bâtiments et qui se déploie face au Sentier sous Châteaudun. Il a été demandé, lors de la réunion de concertation, que les architectes travaillent sur ce sujet. Comme d'habitude, je ne vais pas dire de méchanceté, mais I3F prend son temps pour étudier. Avec un chausse-pied, il faut faire rentrer le nombre de logements dont parlait Monsieur David. Mais je ne désespère pas pour qu'on trouve une solution, parce que le plus important a été déjà obtenu par les riverains.

Donc il y a des abstentions ? Deux, trois abstentions. Des votes contre ? Il n'y en a pas. Merci.

Le Conseil municipal, par 33 voix pour dont 11 pouvoirs (M. PEREIRA, Mme LE RUYER, M. IPPOLITO, M. BOILEAU, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme OUZENDJA, M. GOUGEON, Mme RAMCHURN, Mme ARMAND, Mme PRADES), et 3 abstentions de « L'Union pour Nogent », approuve la prorogation de la promesse de vente passée avec la société I3F concernant un bien situé 7 rue de Châteaudun.

22/90 – Transaction avec les Epoux Diakité

M. LE MAIRE.- Ensuite, transaction avec les époux Diakité.

Cette transaction est toute simple et compliquée à la fois. La photographie d'un jeune garçon a été utilisée spontanément dans le Nogent magazine numéro 135, afin d'illustrer un article qui était relatif à la problématique des mobilités en ville. Il y avait pas mal de gamins qui étaient dans cette opération. Il se trouve que les parents de cet enfant ont mis en demeure le maire, qui est directeur de la publication du magazine, comme quoi il fallait qu'on leur verse une indemnité à hauteur de 20 000 euros pour atteinte au droit à l'image de leur enfant et violation des données personnelles. Après négociation, les époux Diakité acceptent d'être indemnisés d'un montant de 1 200 euros et s'engagent à n'engager aucune action contentieuse à l'encontre de la Commune dans cette affaire. Donc, vous voyez, c'est la vie quotidienne qui reprend ses droits, mais au final, ils ont touché 1 200 euros.

Mme DELANNET.- Au niveau des écoles, au niveau des clubs de loisirs, au niveau des diffusions, c'est vrai que sur le site de la Ville, on a le droit à l'image, les parents peuvent dire oui ou non, mais pour toute publication vidéo ou des choses comme ça, je demande aux animateurs de refaire un document et de faire signer les parents avant toute diffusion. C'est hyper important parce qu'il y a des parents qui ne veulent pas que leurs enfants figurent sur le magazine. C'est vrai que maintenant, cela va très vite avec les réseaux sociaux. Il faut vraiment faire attention à ça. Donc on essaye d'être très vigilant. On peut louper, mais c'est vraiment quelque chose qui est important.

M. LE MAIRE.- Alors que d'autres parents et enfants souhaitent se faire photographier. Ce sont les goûts et les couleurs.

Il vous est demandé d'accepter le fait que nous versions une indemnité de 1 200 euros à cette famille.

Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la transaction avec les époux Diakité.

22/91 – Modification du tableau des effectifs

M. LE MAIRE.- Madame Bigagli.

Mme BIGAGLI.- Bonsoir. Il s'agit de la modification des tableaux des effectifs que nous vous présentons à chaque Conseil municipal. Celle-ci est un peu particulière puisqu'il s'agit de la campagne d'avancement au grade de 2022 et on vous informe qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un certain nombre de postes. Je vais vous les lire, parce que c'est vrai que c'est intéressant pour les Nogentais : quatre postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, huit postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un poste

d'agent de maîtrise principal, un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe et un technicien principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, ces postes rentraient dans le cadre des promotions d'avancement et avaient été prévus au budget par Monsieur Kerbiquet à une hauteur de 16 900 euros. En fait, l'enveloppe est finalement utilisée à hauteur de 7 552 euros, pour être tout à fait précise.

Par ailleurs, pour que les services fonctionnent de manière optimale, on crée, pour le service communication événement, un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, pour la direction de la sûreté et de la prévention, un poste de directeur de police municipale à temps complet. Il ne s'agit pas de créations de postes, mais plutôt d'intitulés de postes qui correspondent aux missions déjà tenues par les personnes qui sont en charge de ces fonctions-là.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Vous connaissez la mécanique, vous supprimez des postes pour en recréer et vice versa.

Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci, Madame Bigagli.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

22/92 – Création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2022

M. LE MAIRE.- Madame Delannet, les emplois saisonniers.

Mme DELANNET.- En fin de compte, c'est les créations d'emplois saisonniers pour la période de juillet-août pour les clubs de loisirs. Au niveau du nombre d'enfants qu'on accueille, on a besoin d'avoir des emplois saisonniers pour ces deux mois.

M. LE MAIRE.- Il y a des questions ? Pas de question. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2022.

22/93 - Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la période 2022-2025

M. LE MAIRE.- Monsieur Rasquin ? Ah non. C'est le PEDT. C'est toi.

Mme DELANNET.- C'est le renouvellement du projet éducatif du territoire, le PEDT, pour la période de 2022 à 2025 Il a été tout refait, il a été complété, il a été présenté à la CAF et on travaille avec un service de l'Etat, la DDJS, mais je ne sais plus, il y a un nouveau nom, qui nous

accompagne. Je me souviens de l'ancien sigle, je suis désolée. Il a été présenté à ces deux partenaires avec qui nous travaillons. La nouveauté de ce PEDT, c'est que maintenant, il est destiné aux 3-25 ans. En fin de compte, c'est donc de la maternelle jusqu'au pôle jeunesse.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Allez-y.

Mme GUIMARD.- Merci. Je trouve que ce document est très intéressant. Il faut savoir qu'il y a un travail qui a été fait sur le sujet. J'avais deux questions.

Vous parlez de la mise en place d'un nouvel outil de communication avec les parents et les acteurs. Quel est ce nouvel outil qui va être mis en place ?

Mme DELANNET.- C'est le logiciel du portail famille. Les clubs de loisirs vont pouvoir s'en servir et diffuser des informations, ce que l'on ne pouvait pas faire jusqu'à présent. Là, c'est une nouveauté qui va être mise en place à partir de la rentrée. Les clubs de loisirs vont pouvoir plus communiquer avec les familles sur le travail qu'ils font quotidiennement, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Ils affichent devant les écoles, les choses comme ça. Mais, là, ils auront la possibilité d'avoir un blog pour pouvoir transmettre les activités qui ont été faites au cours des vacances ou des mercredis.

Mme GUIMARD.- J'ai deux questions sur les animateurs. Est-ce que l'année passée, vous avez réussi à avoir le nombre d'animateurs suffisant ou est-ce que vous êtes aussi victimes de la crise de l'emploi pour ce type de poste. Et comment s'oriente la rentrée ? Est-ce qu'il y aura le nombre d'animateurs nécessaire et prévu ?

Mme DELANNET.- On n'a pas manqué d'animateurs. On a eu le nombre d'animateurs. C'est un pour huit en maternelle et un pour douze en élémentaire quand ce sont les vacances et on a toujours le quota. C'est pour cela qu'on demande aux parents de s'inscrire, et c'est important, via le portail famille, pour qu'on puisse avoir le nombre d'animateurs présents pour accueillir les enfants. Quand on a une défection, il y a des animateurs, par exemple, qui sont sur un club de loisirs, qui peuvent aller en renfort sur un autre club de loisirs, mais on a le nombre d'animateurs. Il n'y a pas de problème par rapport à ça. Et on fait appel à des vacataires aussi.

Mme GUIMARD.- J'ai vu qu'il y avait 53 animateurs vacataires. C'est presque la moitié, grosso modo. Il y en a 36 % qui sont non diplômés, qui n'ont pas de BAFA. Est-ce qu'il y a des formations qui leur sont données ?

Mme DELANNET.- Via le Pôle jeunesse, nous aidons les jeunes qui veulent passer leur BAFA. Nous les aidons avec une bourse. Le BAFA est payé une partie par l'Etat, une partie par la mairie. Donc il n'y a aucun problème par rapport à ça. Dès que des animateurs veulent – il faut qu'ils soient Nogentais, bien entendu, ils sont aidés. Ensuite, pour les stages ou des choses comme ça, on les prend pendant les vacances dans nos clubs de loisirs pour les former. Les vacataires qui ne sont pas formés, généralement, ce sont les vacataires qui interviennent sur le temps du midi, où on a un nombre très important d'enfants, puisqu'on a plus de 85 % d'enfants qui déjeunent en restauration scolaire. Et c'est là où on a besoin effectivement de personnels supplémentaires. Là, effectivement, il y a des personnes qui n'ont pas de diplôme. Sinon, au niveau du recrutement, généralement, c'est au minimum le BAFA.

Mme GUIMARD.- Merci. Est-ce que je peux poser une question sur la restauration scolaire ? Face à la flambée des matières premières, on a des augmentations très fortes, 25 % sur la volaille, pareil sur le steak haché. L'huile, c'est 100 % d'augmentation. On a les prestataires de restauration collective qui demandent aux municipalités une renégociation du coût du repas. Je voudrais savoir si vous avez été contactés par le prestataire. Pour nous, c'est Elior. Est-ce qu'il y a des négociations qui sont en cours et, si oui, est-ce que les augmentations seront prises en compte par la municipalité ou seront reportées sur les parents ?

Mme DELANNET.- La négociation, effectivement, nous avons eu une demande de rendez-vous et le rendez-vous est demain matin. Donc je suis désolée, je ne vais pas pouvoir..., mais on se doute un petit peu. On a été alerté effectivement qu'on aurait certainement soit des hausses, soit des produits en moins ou peut-être voir comment on peut travailler sur les quatre composantes. Je pense qu'il va y avoir un travail qui va être fait avec Elior. Pour les vacances de juillet et août, les menus qui ont été validés n'ont pas été modifiés. Pour le mois de septembre, nous avons fait aussi la commission. Comme, demain, nous avons cette réunion, on va voir ce qu'ils vont nous demander et comment cela va se passer. Je ne peux pas vous en dire plus. La réunion est demain matin à dix heures.

M. LE MAIRE.- Au niveau du CCAS, nous avons déjà eu une rencontre avec le même fournisseur, puisqu'on est sur les mêmes sujets et c'était une façon d'optimiser la restauration scolaire. Mais nous attendons cette réunion de demain pour harmoniser, entre le CCAS et le scolaire, la suite des événements.

Mme DELANNET.- C'est vrai qu'il y a eu parfois des petites ruptures, mais à chaque fois, cela a été compensé. Il n'y a pas eu de souci au niveau de la restauration jusqu'à présent. Mais je vous en dirai plus au prochain Conseil, je pense. Ou alors il y aura peut-être un avenant à passer. Mais j'en saurai plus demain. Nous en saurons plus demain parce que je ne suis pas toute seule à les recevoir, il y a tout le service scolaire qui est concerné.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?
Je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la période 2022-2025.

22/94 - Conditions de participation aux activités, sorties et voyages organisés par la Ville

M. LE MAIRE.- Là, c'est Monsieur Rasquin.

M. RASQUIN.- Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'actualiser les conditions de participation aux activités, sorties et voyages organisés par la Ville pour les seniors nogentais. Ces sorties ont été interrompues en raison de la crise sanitaire. Elles reprennent actuellement et nous devons réactualiser ce règlement qui datait de janvier 2011. Ce règlement regroupe différents aspects, dont vous trouvez la liste dans la délibération, avec notamment l'autorisation du droit à l'image, que nous avons

évoquée précédemment. Ces conditions sont bien entendu soumises à l'évolution des recommandations sanitaires liées à la COVID-19. A noter que le Conseil d'administration du CCAS a adopté ces conditions le douze avril dernier.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les conditions de participation aux activités, sorties et voyages organisés par la Ville.

22/95 - Fixation d'une participation pour le repas guinguette organisé durant la Semaine Bleue 2022

M. LE MAIRE.- Monsieur Rasquin.

M. RASQUIN.- Comme tous les ans, la Ville organise une Semaine Bleue, réservée aux seniors nogentais de plus de 60 ans, du trois octobre au sept octobre prochain.

Cette Semaine Bleue comprend des sorties culturelles et divertissantes, comme les balades urbaines sur les traces de Cavanna, la balade parc Watteau pour arbres et essences, lecture d'un texte de Maupassant par Virginie Lemoine, des activités sportives comme le bowling, la danse country, le golf, pilates, yoga, marche nordique, randonnée, gym douce, aquagym et tir à l'arc, activités créatives comme l'origami, ateliers de prévention, ateliers bien chez soi et conférences sur la sécurité, un atelier numérique et deux repas à thème au Cèdre avec journée portes ouvertes au Cèdre.

Ces activités sont animées par les services municipaux et du territoire, comme le musée, les espaces verts, Pôle jeunesse, club loisirs, bibliothèque, salle Arobase et service des sports, mais également avec les associations locales, notamment la RSN, Retraite Sportive Nogentaise pour la randonnée et le club Beauté Plaisance pour les activités intergénérationnelles et origami.

Comme l'an dernier, où nous avons inséré une activité danse intergénérationnelle, nous proposons cette année deux activités intergénérationnelles, une dictée intergénérationnelle avec binômes seniors et jeunes et un tournoi de pétanque intergénérationnel en doublette seniors et jeunes.

Traditionnellement, la Semaine Bleue se terminait par un bal musette salle Emile Zola. COVID oblige, nous organisons cette année un buffet guinguette de clôture qui remplacerait en partie le déjeuner de fin d'année au Baltard et qui aura lieu sur les bords de Marne, dans un lieu encore à valider, par exemple les terrains bitumés du stade Alain Mimoun.

Nous prévoyons une inscription pour un maximum de 120 personnes, avec une participation de dix euros, pour éviter un nombre trop important de désistements.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fixation d'une participation pour le repas guinguette organisé pendant la Semaine Bleue 2022.

Je vais repasser la parole à Madame Véronique Delannet pour qu'elle vous fasse un point, comme nous sommes à la veille des vacances scolaires, sur les prémices de la rentrée scolaire.

Mme DELANNET.- C'était juste pour vous prévenir que cette année, nous avons deux ouvertures de classe en élémentaire, une ouverture à l'école Léonard de Vinci et une ouverture à l'école Victor Hugo, en élémentaire. Nous avons deux fermetures conditionnelles, une à Victor Hugo, une à Gallieni, qui ont été levées. Donc, cette année, nous aurons deux classes supplémentaires et pas de fermeture de classes. Nous avons à peu près le même nombre d'élèves que l'année dernière, sauf qu'il y a plus d'élèves en maternelle qu'en élémentaire pour l'année prochaine. Ça se goupille comme ça cette année.

Vous parliez de l'augmentation des prix. On se trouve confronté à des marchés de plus en plus compliqués, notamment pour les cars, où les prix ont pratiquement doublés pour les écoles, puisque ce sont nos rotations piscines et c'est les déplacements pour les sorties scolaires. On a un nouveau marché, mais les cars sont très élevés, au niveau du papier, photocopies aussi. Je tiens à préciser que cela va être compliqué aussi, pour la rentrée, sur les fournitures scolaires. On parle de la restauration scolaire, mais les augmentations touchent pratiquement tous les marchés publics au niveau des écoles. C'était une petite information parce que je pense que c'est important que vous le sachiez. On renégocie pratiquement tous nos marchés, le mobilier aussi, où l'ancien fournisseur a préféré mettre fin au contrat.

D'ailleurs, je remercie le service scolaire pour le travail qui a été fait pour le PEDT, toutes les restructurations et tous les marchés qui sont à refaire. Je voulais quand même les remercier parce que c'est un gros travail qu'ils ont en plus actuellement.

M. LE MAIRE.- Merci.

22/96 - Approbation de la convention à passer entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne portant plan d'actions annuel pour 2022

M. LE MAIRE.- Madame Jacquillat.

Mme JACQUILLAT.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. La Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne ont formalisé, le six février 2020, leur partenariat existant par la signature triennale qui a pour objectif l'aide et le développement du commerce. Pour 2022, les actions portent sur la digitalisation des commerces et la création d'un site vitrine pour l'association des commerçants. Je vous demande d'approuver cette convention et je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur ?

M. LAMPRECHT.- C'était juste pour dire que je ne prendrai pas part au vote, puisque comme vous le savez, je suis membre de la CCI. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Là, c'est dans le cadre de nos relations avec la Chambre de Commerce. Nous continuons à travailler et il fallait renouveler la convention. Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie.

Monsieur LAMPRECHT ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention à passer entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne portant plan d'actions annuel pour 2022.

22/97 – Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et le cirque Italo MEDINI

M. LE MAIRE.- Madame Münzer, pour le 97.

Mme MÜNZER.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Il s'agit de la reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et le cirque Italo Medini. Ce n'est pas la première fois qu'on le passe. Vous savez, c'est la Commune, mais en réalité, c'est avec le conservatoire. Chaque année, il y a cet échange, si je puis appeler ça comme ça, d'élèves, donc des élèves de cirque qui viennent au conservatoire et des élèves du conservatoire qui sont intéressés par découvrir les pratiques circassiennes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous avez des questions ? On a déjà travaillé avec eux.

Mme MÜNZER.- Oui, on le fait tous les ans, depuis au moins quatre ans.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de question. Pas d'abstention ? Pas de votes contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et le cirque Italo Medini.

22/98 – Partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'artiste Jean-Marie MACHADO

Mme MÜNZER.- C'est une convention de partenariat, conservatoire, donc commune de Nogent-sur-Marne, et l'artiste Jean-Marie Machado. C'est très intéressant. On le fait tous les ans, évidemment pas avec le même artiste. Cela n'aurait pas grand intérêt. Cette année, c'est avec Jean-Marie Machado. Il s'agit d'un travail plus poussé, au cours de la saison 2022-2023, avec certains élèves du conservatoire. Ce n'est pas le cas toutes les années, mais on préfère quand ça l'est, cette année, cela inclut des élèves de musique, de danse et d'art dramatique. Il y a une création musicale en février et une autre en avril. Cette année, c'est vrai que c'est un petit peu densifié par rapport aux autres années à la demande de la directrice du conservatoire et parce qu'on croit que l'éducation artistique et culturelle doit se faire sous forme de parcours assez long et pas seulement d'évènements ponctuels et d'une rencontre qui durerait juste une heure ou deux heures. Donc on a développé quelque chose au long cours sur l'ensemble de la saison.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'artiste Jean-Marie MACHADO.

22/99 – Abrogation de la délibération portant désignation d'une nouvelle directrice de la régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard

M. LE MAIRE.- Vous avez sur table un rapport que nous vous avons proposé.

Mme MÜNZER.- Vous l'avez eu par mail, normalement, aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Donc ils l'ont sur table. Ils l'ont reçu chez eux, mais ils l'ont amené bien sûr avec eux.

Mme MÜNZER.- Sur tablette.

M. LE MAIRE.- Sur tablette.

Ce que je voulais vous dire, et Déborah Münzer complétera, c'est que nous sommes passés devant le Conseil municipal pour mettre fin à la mission provisoire que l'on avait confiée à Monsieur Decherf, qui est le directeur de la DAC, la Direction des affaires culturelles, pendant l'absence inopinée, disons, à l'époque, d'un directeur pour la régie personnalisée Antoine Watteau-Pavillon Baltard.

Nous avons donc fait un appel à candidatures pour remplacer le directeur. Nous avons eu un certain nombre de réponses.

Il se trouve que l'une des réponses a été assez atypique, puisqu'avec Madame Münzer, nous avons été placés devant une proposition qui était particulière. En fait, c'était deux personnes qui se présentaient pour le poste destiné à une seule. Elles se présentaient ensemble pour que l'une, en tant que chargée de mission, puisse s'occuper de la programmation et l'autre, en tant que directrice, puisse s'occuper du management de la régie personnalisée et tout cela pour le même montant, bien sûr, de salaire. C'est la première fois qu'on me fait une proposition comme celle-là : ne vous inquiétez pas, cela ne vous coûtera pas plus cher, on se répartira 70-30, etc. Il se trouve que la proposition de programmation qui nous était faite était quelque chose d'intéressant. Déborah Münzer en parlera mieux que moi tout à l'heure. Au niveau artistique, elles tenaient bien la route. Les autres candidatures étaient des candidatures plus traditionnelles, c'est-à-dire une directrice ou un directeur d'un théâtre municipal, cela existe et cela marche bien. Mais, là, nous nous sommes dit : expérience intéressante, pourquoi pas ? On a dit qu'on était prêt à faire l'expérience. On a réuni, il n'y a pas longtemps, le Conseil d'administration de la régie personnalisée. On avait l'intention de présenter à cette occasion le tandem.

Entre temps, dans une réunion de travail que nous avons eue avec ce tandem, les deux personnes qui composaient l'équipe ont eu des propos respectivement très agressifs entre elles. En fait, elles nous ont démontré que ce serait un danger pour nous de les prendre dans cette condition. La

première fois, avec Déborah Münzer et le DAC, nous leur avons rappelé les règles de bienséance, puis cela a recommencé deux fois. Finalement, on a levé la séance en disant : manifestement, elles ne sont pas faites pour travailler ensemble. Et on a découvert aussi que l'activité artistique telle qu'elle nous était présentée, c'était plutôt la deuxième, qui était chargée de mission potentielle, qui l'avait préparée, avec d'ailleurs une qualité non négligeable, je dois l'avouer, mais pas la personne qui était là pour assumer la direction de la régie personnalisée.

Donc, à ce compte-là, il était nécessaire de prendre une décision rapide. Cette décision rapide, que j'ai expliquée devant le Conseil d'administration de la régie personnalisée, c'est de se séparer de ces deux personnes, parce qu'on n'allait pas se séparer que de l'une ou que de l'autre, mais bien des deux, pour faire en sorte que l'on garde les mains libres pour rechercher une directrice ou un directeur de la régie personnalisée, ce qui a été fait et ce qui nous conduit à cette délibération. C'est pour cela qu'elle a été mise sur table. J'ai des membres du Conseil d'administration dans la salle. C'est tout récent. C'est il y a quelques heures qu'on a eu ce sujet à traiter.

Il vous est demandé d'abroger ce que le Conseil municipal a voté et, deuxièmement, de maintenir Monsieur Vincent Decherf dans la position d'intérimaire en attendant que l'on recrute une personne qui assurera la direction de la régie personnalisée.

Nous avons d'autres candidatures, puisque ces candidatures, on les avait placées en premier, mais on en avait au moins cinq, dont deux d'entre elles correspondent exactement à l'aspect traditionnel de la direction d'un théâtre.

Pendant cette période-là, nous demandons simplement que l'on maintienne Monsieur Vincent Decherf dans ses fonctions pour assurer la continuité et le fonctionnement de l'établissement. Pendant ce temps-là, nous recevons bien sûr les autres personnes qui étaient sélectionnées, puisqu'on en a reçu quand même quelques-unes.

Je vais laisser Déborah Münzer compléter l'explication rapide que j'ai voulu vous donner.

Mme MÜNZER.- Merci, Monsieur le Maire. Simplement et très rapidement, on est content de s'en être rendu compte maintenant plutôt que plus tard. Il valait mieux s'en rendre compte le plus tôt possible et prendre acte de ça le plus tôt possible. A quelques heures près, vous n'aviez pas la délibération précédente qui, du coup, ne nécessitait pas une abrogation ce soir. Mais c'est ainsi.

La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est qu'au niveau du travail qui a été effectué, depuis début mai, par les directrices ou la directrice et la chargée de mission, peu importe, comme l'a dit Monsieur le Maire, le projet sur le fond, le projet artistique était très bon et elles avaient déjà rencontré des associations nagentaises et des partenaires professionnels. Ce travail-là n'est pas à jeter à la poubelle du tout, puisque nous avons stipulé aux nouvelles potentielles – il n'y a que deux femmes, donc je parle au féminin – directrices, donc des personnes qui s'étaient présentées, qu'on avait trouvées intéressantes et qui avaient été en dernier entretien avec le maire, président de la régie, que le travail était avancé. Elles n'ont aucun problème avec ça et à reprendre les négociations où elles en sont.

Donc on ne repart pas comme il y a six mois, quand il n'y avait personne au théâtre, au niveau de la programmation pour l'année prochaine. C'est quand même aussi un point positif.

Simplement, un élément de contexte. Vous le savez, je suis devenue vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne en charge de la culture. Je ne sais pas encore l'expliquer, si ce n'est avec des théories ou des postulats un petit peu vaseux et approximatifs. Mais il y a un problème général de l'emploi dans le spectacle vivant et dans la culture en général, en ce moment, notamment en Ile-de-France, qui s'explique par la crise sanitaire quand même très majoritairement. Mais on a une conjonction de deux facteurs. C'est la fermeture de ces lieux qui a quand même déprimé une bonne partie des équipes et qui a rendu un secteur qui était très vivant, et pour cause, et qui avait envie de l'être et l'habitude de l'être. La reprise est quand même très compliquée. Et c'est pour des raisons non spécifiques à l'Ile-de-France, mais qui se retrouvent vraiment dans tous les théâtres. Pour vous donner une idée, on a plus de trois quarts des lieux de spectacles vivants en Val-de-Marne qui sont actuellement en procédure de recrutement, pas forcément de directeurs, mais d'équipes niveau N ou N-1, des équipes un peu structurantes des lieux. C'est énorme. On passe nos journées en jury de recrutement. Il y a aussi beaucoup de gens qui ont des projets de vie différents, qui quittent tout – comme vous le savez, notre régisseur général est parti lui-même ouvrir un bar – pour des projets de vie personnels et très différents des milieux culturels. L'ancien directeur, Benoît Strubbe, a aussi quitté le milieu culturel. Donc il y a un contexte général qui fait que les choses sont moins évidentes qu'il y a quelques années, où on recevait 50 candidatures pour un poste. On en reçoit moins et les choses sont un peu plus difficiles.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE.- Marie-Christine ?

Mme NUNGESSER.- Je pense que mon intervention était attendue. Excusez-moi si j'ai une voix un peu prise, mais je sors d'un long COVID.

M. LE MAIRE.- Long ?

Mme NUNGESSER.- Quand même trois semaines. Je ne suis négative que depuis lundi.

Je me félicite qu'on s'en soit rendu compte assez tôt parce que ça aurait pu être embarrassant.

M. LE MAIRE.- C'est grâce à elles, d'ailleurs.

Mme NUNGESSER.- Oui, c'est grâce à elles, effectivement. Elles ont été honnêtes, finalement, en le faisant devant vous.

Je me pose quand même deux questions. Juridiquement, le fait de récupérer leur travail pour le passer à quelqu'un d'autre, est-ce qu'il n'y a pas de problème ? Est-ce qu'elles sont d'accord avec ça ?

Mme MÜNZER.- En fait, c'est très simple. Ce n'est pas leur travail, on n'est pas sur un poste administratif. Non seulement c'est elles qui nous l'ont demandé et elles ont même écrit un mail

au maire en disant : on ne souhaite pas que les artistes qu'on avait contactés, etc., donc voici leur contact. Ce sont elles qui nous l'ont demandé. Et ce n'est pas un travail rédigé, il n'y a pas de droit d'auteur ou de je ne sais quoi. Elles ont été, pendant ce temps-là, payées, embauchées, etc., pour faire une programmation. Cela s'arrête en cours de chemin, mais ce travail-là existe et c'est dans tous les ordinateurs de la Scène Watteau. Et, en l'espèce, ce sont elles qui nous l'ont demandé.

M. LE MAIRE.- Comme vient de le dire Déborah, un certain nombre d'équipes ou de personnalités ont été approchées, mais rien n'a été traduit par des engagements. Ce sont simplement des grandes lignes sur lesquelles on nous disait « voilà comment on remplirait la programmation pour l'année prochaine ».

On va avoir cependant une question à régler, c'est qu'on va être amené d'abord à trouver une directrice ou un directeur. Il y en a deux ou trois qui étaient derrière, qu'on va réinterroger et cela a commencé d'ailleurs. Je crois que vous en avez déjà interrogé deux.

Mme NUNGESSER.- Ils sont toujours libres ?

Mme MÜNZER.- Ils sont en poste, mais ils sont toujours intéressés.

M. LE MAIRE.- Ils sont en poste, mais ils sont toujours prêts à changer. Je me suis même permis de téléphoner à leur patron, si on acceptait de prendre l'une d'entre elle, s'il la libérerait rapidement ou pas. Tout cela ne se présente pas trop mal.

Mais ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a aucun engagement qui a été pris financièrement sur la programmation de l'année prochaine. L'une des façons de passer le cap de cette expérience, appelons-la comme ça, c'est de programmer pour les trois derniers mois de l'année et de se donner le temps pour les six premiers mois de l'année suivante avec la nouvelle personne que l'on choisirait dans les semaines qui viennent. Compte tenu des délais de recrutement, dès l'instant où nous aurons fait un choix, il faut s'attendre à deux mois d'attente pour quitter le poste précédent au lieu de trois. Cela veut dire que cela nous emmène à septembre très vite. Autrement dit, on ferait quelque chose pour les trois derniers mois, mais tout en travaillant sur les six mois de l'année prochaine, pour qu'on sorte, à la fin de cette année, un programme sur l'année prochaine.

Mme NUNGESSER.- Vous venez de répondre à la question que j'allais vous poser, qui était que les trois derniers mois de l'année devaient quand même être assurés et que ce serait bien que ce nouveau directeur ou directrice prenne possession assez rapidement, car cela fait un moment qu'on navigue un petit peu à vue, qu'on a des programmations à court terme. Ce serait bien de repartir sur quelque chose qu'on avait avant et qui était une programmation, si ce n'est annuelle, au moins bisannuelle.

M. LE MAIRE.- Ce qu'on fera, c'est deux saisons par la suite. Ce sera plus facile à gérer. C'est ça, non ?

Mme MÜNZER.- Non, une saison normale, à cheval sur l'année civile, le truc normal septembre-juin.

M. LE MAIRE.- Mais, là, exceptionnellement, en attendant de recruter, on essaiera d'avoir une programmation pour la fin de l'année qui permette de satisfaire les abonnés. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure. Ce qui rassure, c'est que les abonnés sont en attente et le font savoir. Il y a vraiment un besoin de spectacles vivants, mais avec bien sûr les conditions de travail qui sont très difficiles comme vient de le souligner Déborah.

S'il n'y a pas d'abstention ou de vote contre pour la mission temporaire que nous réactivons de Monsieur Decherf, il va assurer le fonctionnement administratif de l'établissement, tout en participant, avec Monsieur Kerbiquet et Déborah Münzer, au choix de la personne que l'on pourrait être amené à recruter. Nous allons essayer de faire très vite pour que les mois d'attente courent le plus vite possible.

Mais il n'y a pas que ça. Il y avait aussi un problème que je dois aborder parce que c'est normal que j'en parle. Il y avait aussi, pour l'une d'entre elles, la directrice, quelque chose qui nous gênait un peu et qui faisait qu'on pouvait avoir une incompatibilité, dans la mesure où quand on est actrice et qu'on est directrice, il faut choisir entre la directrice et l'actrice, parce que si on ne choisit pas entre les deux, on peut se retrouver dans une incompatibilité chronique. Et, ça, jusqu'à preuve du contraire, je ne l'ai pas obtenu de façon précise. Donc cela ne faisait que renchérir sur l'incompatibilité entre les deux personnes et l'incompatibilité entre les activités d'une des personnes. Il fallait s'y attendre. Je pensais que c'était réglé, mais non, ça ne l'était pas.

Merci, en tout cas, d'avoir participé à ce Conseil d'administration qui a été convoqué dans l'urgence. Et, là, il sera convoqué en urgence dès l'instant où on aura une touche sérieuse.

Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre pour la mission temporaire que nous allons confier à Monsieur Decherf ? Il n'y en a pas. Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Ok.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'abrogation de la délibération portant désignation d'une nouvelle directrice de la régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard.

22/99 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE.- Nous avons aussi le compte rendu des décisions du maire. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Il n'y en a pas bien. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte -rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La prochaine séance, c'est le quatre octobre, c'est ça ? Parce qu'au mois d'août, je ne pense pas qu'on serait nombreux à siéger ici.

M. LAMPRECHT.- J'avais deux petites questions avant la fin du Conseil.

Une première sur la voirie. J'ai fait l'expérience, sur la rue Hoche, quand il y a la voie d'insertion et que vous rentrez sur le pont de Nogent, il semblerait que la DIRIF ait un peu raccourci cette voie d'insertion, ce qui fait que cela devient accidentogène.

M. LE MAIRE.- Quand vous venez de la rue Hoche ?

M. LAMPRECHT.- Oui et quand on veut pénétrer sur le pont de Nogent. Avant, on avait une voie d'insertion qui permettait de prendre son envol et de pouvoir se mettre sur la voirie. Or ils ont réduit la distance, ce qui fait qu'avec les camions qui sortent du tunnel, maintenant, on est dans une... J'ai vu trois accidents en l'espace de deux jours. Je pense qu'ils nous ont réduit la voie d'insertion lors de la réfection du pont. C'est pour vous alerter là-dessus et voir si on avait, avec les services de l'Etat, la possibilité de revenir à ce qui prévalait avant.

M. LE MAIRE.- Dès demain, on va intervenir. Ça doit venir de l'angle et de la pose des panneaux.

M. LAMPRECHT.- C'est ça, des panneaux anti-bruit. Mais, pour le coup, ils ont élargi le trottoir, ils ont raccourci la voie d'insertion et ça devient un problème.

Autre question. On en avait parlé en Commission permanente. Elle a trait à La Poste. Dans le schéma postal tel que vous nous l'avez évoqué, puisque vous avez fait passer un vœu et que j'ai compris les raisons pour lesquelles vous ne souhaitiez pas le présenter au sein du Conseil, je n'ai pas compris s'il y aura encore une présence humaine. Est-ce qu'il y aura encore des salariés de La Poste dans le schéma postal tel que La Poste veut nous l'imposer dans sa réorganisation de la place Leclerc ?

M. LE MAIRE.- La Poste me présente, dans les jours qui viennent, le schéma sur lequel on a travaillé ensemble, le schéma postal sur l'ensemble de la Ville. La création d'un relais postal place Leclerc, d'après ce qui a été décidé dans les réunions de travail, est maintenue. Le seul élément qui sera transféré à la poste principale, c'est la dimension financière. Maintenant, il s'agit de savoir s'ils restent dans les locaux actuels ou s'ils se mettent dans d'autres locaux, ce qu'ils sont en train de regarder. Mais il y aura une présence physique, sur la place Leclerc, de La Poste, avec dépôt de colis, timbres, etc. Il n'y a que la partie financière qui sera transférée. Je pourrai vous en faire part dans le courant de la semaine prochaine. On ne touche pas, bien sûr, à la poste municipale qui est au port et on ne touche pas à l'annexe de la poste principale qui est boulevard Gallieni pour les colis, les lettres recommandées, etc., dans le haut du boulevard Gallieni. Ça, c'est maintenu.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes vacances pour chacune et chacun d'entre vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H52



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du Territoire ParisEstMarne&Bois